

Fédération  
des CPAS



Radioscopie des politiques  
d'insertion socioprofessionnelle  
dans les CPAS wallons  
Analyse 2010

Ricardo Cherenti  
septembre 2010

Le Service Insertion professionnelle est soutenu par



Wallonie



## **Remerciement**

Nous tenons spécialement à remercier

- les CPAS ayant répondu à l'enquête
- la Commission Insertion professionnelle, le Comité directeur et les différents groupes de travail pour la richesse de leurs idées
- les CPAS qui, chaque jour, nous interpellent, nous interrogent, nous apportent leurs remarques, etc.
- Sandrine Xhaufaire pour sa relecture
- Trang Phan pour le secrétariat, la mise en page, la récolte des données

Cette publication est disponible et téléchargeable sur notre site, à l'adresse [www.uvcw.be/cpas](http://www.uvcw.be/cpas).

Pour citer cette étude

R. Cherenti, *Radioscopie des politiques d'insertion socioprofessionnelle dans les CPAS wallons. Analyse 2010*, Fédération des CPAS, UVCW, septembre 2010

Contacteur l'auteur: [rch@uvcw.be](mailto:rch@uvcw.be)

## **Contact pour la presse**

Claude Emonts, Président de la Fédération des CPAS: 04/220 58 04

Christophe Ernotte, Directeur général de la Fédération des CPAS: 081/240 650

## I. INTRODUCTION

C'est avec un très grand plaisir que nous vous invitons à parcourir la 7<sup>ème</sup> édition de la radioscopie des politiques d'insertion dans les CPAS wallons. Cette radioscopie est née en 1999. Annuelle dans un premier temps, nous la présentons maintenant à un rythme plus lent d'une fois tous les deux ans et ce pour deux raisons:

- les CPAS sont très souvent sollicités pour des statistiques. Nous avons dès lors pensé qu'il fallait les solliciter le moins souvent possible et une fois tous les deux ans nous semblait un bon rythme;
- il n'y a pas tant de changement dans les chiffres de l'insertion d'une année à l'autre, mieux vaut dès lors le recul de deux années.

Cette radioscopie a un objectif statistique et analytique.

Statistique en observant l'évolution chiffrée des personnes présentes dans les CPAS, de la politique globale des CPAS et de la politique d'insertion en priorité.

Analytique, car il s'agit de tirer des enseignements à partir des chiffres et de compléter ceux-ci au regard de nos observations sur le terrain quand il y a lieu de le faire. Nous invitons par ailleurs l'ensemble des CPAS à faire de même. On ne peut en effet jamais se contenter d'une vision chiffrée de la réalité sociale, ni même des performances des CPAS. Mettre beaucoup de personnes à l'emploi par exemple ne signifie nullement qu'un CPAS est "meilleur" qu'un autre. Rien ne dit que les conditions de mise à l'emploi sont bonnes ou que l'accompagnement est de qualité. Le tout mérite d'être observé et analysé.

Il y a également un autre objectif à cette radioscopie. Un objectif primordial: mettre en évidence le rôle essentiel des CPAS en insertion, la quantité de travail mais aussi et surtout la qualité de leur travail. Pourtant, ce travail de qualité est trop souvent méconnu ou ignoré. Des fois d'ailleurs par les CPAS eux-mêmes, trop pris dans le travail quotidien pour se rendre compte de l'immense travail accompli. Notre mission est de médiatiser ce travail et notre espoir est qu'il soit valorisé à sa juste mesure.

Au-delà, cette radioscopie est un outil d'évaluation qui doit permettre aux CPAS de se situer. Précisons toutefois encore une fois, comme nous le faisons chaque année, que la valeur d'un travail ne se mesure pas uniquement par le chiffre de remise à l'emploi. Il y a, selon les CPAS, parmi les bénéficiaires de plus en plus de personnes "éloignées de l'emploi". Le travail avec ce public est probablement beaucoup plus difficile, plus long, peu visible et peu chiffrable. Pour autant, ce travail est essentiel et mérite une attention particulière. Dès lors, si nous présentons ici une vision essentiellement statistique, celle-ci ne doit, en aucun cas, être considérée comme exclusive et nous invitons les CPAS à procéder à une analyse qualitative de leur politique.

## II. QUELQUES PRECISIONS SUR LA RADIOSCOPIE

192 CPAS ont rentré le formulaire complété de la "radioscopie des politiques d'insertion", soit 73 % des centres.

Au vu du taux de réponse en légère baisse, il semble que les CPAS soient davantage disposés à répondre au questionnaire dans la deuxième moitié de l'année, comme c'était le cas avant 2006 (mais nous avons changé la date afin de faciliter les comparaisons au niveau fédéral).

Néanmoins, ces 73 % de réponses sont représentatifs. Ils prennent en compte 85,80 % du nombre total des bénéficiaires des CPAS.

Comme chaque fois, nous regrettons le manque d'informations précieuses que peuvent représenter les 27 % des CPAS qui n'ont pas rendu le formulaire complété. En effet, c'est vers eux que nous aurions probablement un rôle plus important à jouer pour les aider et pour les conseiller.

Enfin, nous souhaitons très chaleureusement remercier les CPAS d'avoir pris le temps nécessaire pour répondre à notre enquête.

### III. LA METHODE

Pour la radioscopie 2010, nous avons recoupé et complété les informations qui nous étaient données par les CPAS par certaines données provenant d'autres sources statistiques, comme l'INS, le Moniteur belge, l'Iweps, etc. Et c'est l'ensemble de ces données qui, une fois traitées, nous donnent une idée de ce que sont les politiques d'insertion socioprofessionnelle dans les CPAS en fonction d'un contexte socioéconomique qui nous est imposé.

Si 73 % des CPAS ont répondu à l'enquête, il arrive néanmoins que, dans certains cas, des CPAS n'aient pu répondre à l'une ou l'autre des questions posées. Lorsque ce manque d'information nous a paru trop élevé, nous n'avons pas traité la question sous peine de tirer des conclusions qui auraient pu s'avérer fausses. Or, notre but est bien de conserver une rigueur et une objectivité. Par contre, lorsqu'il nous a semblé pouvoir présenter des estimations intéressantes, avec une marge d'erreur faible, nous l'avons fait.

Ainsi, pour les 27 % qui n'ont pas rendu la radioscopie, nous avons procédé à une estimation du nombre de revenu d'intégration ou d'aide sociale en partant de la médiane de revenu d'intégration ou d'aide sociale de la catégorie dans laquelle se situent les CPAS. Et nous avons vérifié ces chiffres en fonction des données du SPP-IS afin d'avoir un chiffre réaliste. En cas de doute, nous avons pris contact avec le CPAS pour obtenir leurs derniers chiffres valides. Nous présentons dès lors des chiffres entièrement fiables sur l'ensemble des CPAS de la Région wallonne, soit 262 CPAS.

## IV. INFORMATION GENERALE

### 1. Vue globale

|  | Wallonie  | Hainaut   | Liège     | Namur   | Brabant wallon | Luxembourg |
|--|-----------|-----------|-----------|---------|----------------|------------|
| Nbre habitant <sup>1</sup>                   | 3 512 197 | 1 312 817 | 1 073 283 | 475 073 | 380 271        | 270 753    |
| CCI <sup>2</sup>                             | 271 377   | 118 458   | 87 106    | 32 024  | 20 677         | 13 112     |
| RI <sup>3</sup>                              | 42 138    | 17 082    | 16 545    | 4 772   | 1 959          | 1 780      |
| Aide sociale <sup>3</sup> (ASE) <sup>4</sup> | 6 374     | 1 561     | 3 358     | 691     | 400            | 364        |
| RI + ASE                                     | 48 512    | 18 643    | 19 903    | 5 463   | 2 359          | 2 144      |
| Rev. moy./hab. <sup>5</sup>                  | 13 759    | 12 889    | 13 587    | 14 023  | 16 822         | 13 937     |
| Bénéficiaire/habitant <sup>6</sup>           | 1,4 %     | 1,4 %     | 1,9 %     | 1,1 %   | 0,6 %          | 0,8 %      |

On peut constater que la province de Liège a un taux de bénéficiaires par habitant (dernière ligne) très élevé. A l'inverse, le Brabant wallon, assez faible (relativement à la moyenne wallonne). La répartition des bénéficiaires, on le voit est corrélée avec le revenu moyen. On peut dès lors dire (et on comprend aisément cette "automaticité") que ce sont les communes "pauvres" (financièrement) qui voient le nombre de RI le plus nombreux. Ce faisant, ce sont ces communes qui s'appauvrissent du fait de cette situation. Et seul un meilleur remboursement des RI octroyés par les CPAS pourrait amener une plus grande "équité" dans le système. Les CPAS (cf. Mémoire fédéral) le demandent avec insistance depuis plusieurs années.

80 % des communes wallonnes comptent moins de 15 000 habitants et plus de 90 % des communes wallonnes comptent moins de 30 000 habitants.

La plupart des CPAS wallons sont d'assez petites structures avec peu de personnel. Il faut ici le souligner car leur mérite n'en est que beaucoup plus grand.

Ajoutons, pour la compréhension globale, que 80 % des CPAS sont des CPAS ruraux ou quasi ruraux et que ceci soulève clairement un problème de mobilité, ce qui a une influence considérable sur la politique d'insertion des CPAS. Néanmoins, ce problème criant en milieu rural ne doit pas cacher que des problèmes de mobilité existent aussi, bien entendu, en milieu urbain.

En outre, pour le monde rural, nous ne pouvons que constater le peu d'opérateurs de formation sur leur territoire. Néanmoins, afin d'aider les CPAS à visualiser les possibilités de travail avec des organismes extérieurs, nous avons pensé qu'il pouvait être intéressant de fournir un détail des opérateurs de formation présents en Région wallonne. Cette information est accessible sur notre site [www.uvcw.be/cpas](http://www.uvcw.be/cpas) (voir espace "opérateurs" dans l'espace "insertion professionnelle").

<sup>1</sup> <http://www.statbel.fgov.be>. Population au 1<sup>er</sup> janvier 2010.

<sup>2</sup> Chômeur complet indemnisé pour décembre 2009, Onem.

<sup>3</sup> Il s'agit d'une estimation faite à partir des 73 % de réponses.

<sup>4</sup> Il s'agit de l'aide sociale équivalente, que nous désignerons par ASE.

<sup>5</sup> <http://www.statbel.fgov.be>, revenus fiscaux - exercice 2008, revenus 2007.

<sup>6</sup> C'est-à-dire RI+ASE divisé par le nombre d'habitants.

## 2. Quelques points de repère non commentés

|                    | le plus haut | moyenne | médiane <sup>7</sup> | le plus bas |
|--------------------|--------------|---------|----------------------|-------------|
| RI                 | 7 126        | 161     | 41                   | 3           |
| ASE                | 1 644        | 24      | 6                    | 0           |
| étudiant           | 904          | 25      | 8                    | 0           |
| - 18 ans           | 27           | 1       | 0                    | 0           |
| 18-24 ans          | 2 124        | 68      | 19                   | 0           |
| 25-44 ans          | 3 888        | 90      | 18                   | 1           |
| 45 ans +           | 2 731        | 65      | 16                   | 5           |
| rev.moy./hab.      | 20 448       | 14 089  | 13 763               | 10 226      |
| art. 60            | 424          | 16      | 5                    | 0           |
| remises à l'emploi | 1 171        | 35      | 13                   | 1           |
| mise en formation  | 2 228        | 21      | 3                    | 0           |

---

<sup>7</sup> La médiane est une valeur statistique qui corrige les valeurs les plus extrêmes et permet souvent de mieux appréhender la réalité que la moyenne. Elle répartit les termes d'une série numérique, rangée par ordre de grandeur, en 2 groupes de même fréquence.

## V. AUTOUR DE LA POLITIQUE D'INSERTION

### 1. La politique d'insertion

Reprenons la notion de "budget-aide"<sup>8</sup> depuis 2002 et voyons au fil des ans son évolution:

| 2002    | 2004    | 2006    | 2008    | 2010    |
|---------|---------|---------|---------|---------|
| 1 083 € | 1 475 € | 2 225 € | 2 551 € | 2 314 € |

Le chiffre, on s'y attendait, est à la baisse. Il poursuivra probablement cette baisse puisque les CPAS sont sous pression financière et ne peuvent plus offrir la qualité qu'ils avaient usage de proposer aux bénéficiaires ... ni même des conditions de travail optimales (le nombre de dossiers par travailleur social augmente sans cesse et constitue une entrave à un travail de qualité). Cette baisse doit résonner comme un signal vers les décideurs politiques. Si nous voulons conserver la capacité des CPAS à mener des politiques à la fois efficaces et de qualité, il faut leur donner les moyens de cette politique. Et sans chercher une norme de dossier par travailleur social à imposer, on peut à tout le moins dire qu'il est inacceptable de laisser les travailleurs sociaux avec une gestion de 120 à 150 dossiers par assistant social. A ce rythme, les travailleurs sociaux perdent le sens de leur travail et finissent par "fonctionner" plutôt que faire un travail qui a du sens pour eux et pour les bénéficiaires.

### 2. La note de politique générale

Fidèles à une étrange tradition, les CPAS sont de moins en moins nombreux à citer leur politique d'insertion dans la note de politique générale. Voyons de plus près:

| 2003 | 2004 | 2006 | 2008 | 2010 |
|------|------|------|------|------|
| 81 % | 78 % | 76 % | 73 % | 72 % |

La radioscopie des politiques d'insertion qui était un outil utilisé par les présidents dans leur note de politique générale dans plus de 30 % (34,2 % en 2008) perd de son utilisation pour la circonstance. Il n'y a plus que 28 % des présidents qui s'en servent. On peut, bien entendu, le regretter. Et ce d'autant que nous avons tenu compte des propositions et remarques de ceux-ci afin de leur offrir une radioscopie qui puisse également être un outil de travail.

### 3. Les rapports annuels

Assez stables, 57,4 % des services d'insertion font un rapport annuel de leurs activités (52,6 % en 2008, mais il fallait alors noter un nombre relativement élevé de non-réponses, ce qui laisse à penser que finalement nous sommes restés au même niveau).

Ce chiffre nous semble néanmoins faible. Il est faible parce qu'il représente en lui-même un outil de travail essentiel et un outil d'information privilégié des services pour faire connaître leur

---

<sup>8</sup> Pour cela, nous reprenons le total des dépenses d'insertion divisé par le nombre total des bénéficiaires (RI + ASE). Cette notion a été développée par M. Jacquemain, Professeur à l'ULg, lors de la première analyse de la radioscopie.



travail important, tant en qualité qu'en quantité, aux mandataires politiques et au secrétaire, ainsi qu'aux collègues.

En ce sens, plus qu'un outil d'information encore, c'est un instrument de valorisation. Les travailleurs sociaux sont régulièrement frustrés de ne pas voir leur travail reconnu à sa juste valeur. Or, le travail mérite cette reconnaissance. Mais il est difficile aux conseils d'avoir de la reconnaissance quand ils ne reçoivent pas une information sur le travail effectué sur l'année.

Le rapport annuel est en outre un moment privilégié pour faire état des besoins de la population; des réponses que le service pourrait apporter (et avec quels moyens), de faire état de ce qui est mis en œuvre, de ce que le service ne peut pas mettre en œuvre. C'est dans ce rapport qu'il faut également faire état des collaborations mises en place durant l'année et leur évaluation.

Nous ne pouvons dès lors que vivement recommander ce rapport.

Mais on peut surtout s'étonner que 49 % des services qui prennent le temps de faire ce rapport d'activité ne le transmettent pas au conseil. C'est dommage.

Le conseil est l'organe de décision du CPAS, il est normal qu'il soit informé des activités menées par les différents services ainsi que des besoins de la population. Ceci est d'ailleurs prévu formellement par l'art. 47 par.2 de la loi organique des CPAS. En effet, cet article précise que: *"le responsable du service social informe le conseil de l'action sociale, le bureau permanent, le comité spécial du service social ou le secrétaire, des besoins généraux qu'il constate dans l'accomplissement de sa tâche et propose les mesures propres à y satisfaire"*.

Le conseil (et autres organes) doit être informé, ne serait-ce d'ailleurs que parce qu'il est habilité à venir en aide au service. Les informer est donc une façon de faire savoir en détail ce que fait le service, les difficultés qu'il éprouve et les moyens dont il a besoin.

#### **4. Internet et adresse e-mail**

96 % des travailleurs sociaux ont une adresse e-mail professionnelle. Ici, l'enjeu est un échange rapide d'informations entre collègues, avec les institutions et, de plus en plus aussi, avec les bénéficiaires.

## VI. LES SERVICES D'INSERTION

### 1. Les services d'insertion

Alors que le nombre de CPAS possédant un service d'insertion qui lui est propre est en augmentation constante depuis 2002, en 2010, ce chiffre baisse très légèrement.

68 % des CPAS ont un service d'insertion propre. Mais ceci ne doit pas cacher le fait que certains CPAS se mettent en commun pour créer un service à plusieurs CPAS, en inter-CPAS.

30 % des CPAS sont dans ce cas.

### 2. Le personnel des services insertion

Il y a un personnel important (mais insuffisant au vu du nombre de bénéficiaires qui passent par les services d'insertion) et varié dans les différents services.

Le nombre de travailleurs repris dans les services d'insertion des CPAS (en comprenant également les personnes dans un inter-CPAS d'insertion) est de 682 personnes. Soit, pour les CPAS qui ont un service propre aux CPAS, cela représente 655 personnes<sup>9</sup> (et cela fait 27 personnes pour les services en inter-CPAS).

Ces 655 personnes se subdivisent comme suit:

| AS     | administratif | formateur | ouvrier | éducateur | psychologue | régent | autres |
|--------|---------------|-----------|---------|-----------|-------------|--------|--------|
| 45,2 % | 13,6 %        | 11,8 %    | 11,6 %  | 5,6 %     | 3,6 %       | 0,7 %  | 7,9 %  |

Les assistants sociaux sont toujours largement majoritaires dans les services d'insertion (et progressent même de 2,5 %), même s'il faut souligner la grande diversité des profils présents dans les différents services d'insertion. Ainsi, en 2010, on peut croiser dans les services d'insertion des diplômés en marketing, webmasters, animateurs, infirmières, sociologues, pédagogues, économistes, etc.

Ces différents profils ont un avantage, c'est de s'adapter pleinement aux besoins de la population.

Il faut encore ajouter que de plus en plus, les CPAS ont recours à l'art.60 par.7 dans leur propre service d'insertion. Ainsi, 59 personnes travaillant dans les services d'insertion ont un engagement "art.60 par.7". Ajoutons que pour la majorité, ceux-ci sont du personnel administratif.

On notera que le nombre d'administratifs tend à diminuer (- 1,8 % en 2 ans).

Un métier s'est développé ces dernières années, c'est celui de prospecteur en entreprise. Mais la situation de crise cumulée avec les problèmes d'APE qu'ont rencontrés les CPAS a une conséquence directe: 2 CPAS ont abandonné la prospection (29 CPAS continuent, contre 31 il y a deux ans).

Il y a actuellement 33 prospecteurs dans les CPAS, et c'est le Hainaut qui utilise le plus ce métier.

<sup>9</sup> Il s'agit ici d'une estimation effectuée à partir des CPAS ayant répondu à notre enquête.

### 3. Les services en inter-CPAS

27 personnes, nous l'avons vu, travaillent en inter-CPAS d'insertion. Ici aussi, la grosse majorité est assistant social (16 personnes). Chose très surprenante, une seule personne travaille comme administratif dans ces structures.

14 personnes parmi ce personnel travaillent comme "prospecteur en entreprise". Cela signifie que des assistants sociaux ont pour mission cette prospection.

### 4. Les contacts entre services

En progression par rapport à 2008, ce sont 54 % des services d'insertion qui établissent un contact formalisé avec le service social général.

On peut s'étonner de voir que ce type de relation fluctue au cours du temps.

| 2003 | 2004 | 2006 | 2008 | 2010 |
|------|------|------|------|------|
| 62 % | 66 % | 53 % | 47 % | 54 % |

Encore une fois, nous ne pouvons qu'encourager fortement les CPAS à établir des relations avec les autres services du CPAS et en particulier le service social général.

En effet, ces relations sont essentielles au bon fonctionnement de l'institution. Cela permet un cadre général à l'intérieur duquel les échanges peuvent se diversifier et apporter une cohérence dans la gestion des dossiers.

A l'heure où la spécialisation s'impose de plus en plus, il est devenu indispensable de veiller, dans l'intérêt du citoyen, à avoir une complémentarité dans les services ainsi qu'une transversalité des actions. Il devient indispensable aussi d'avoir un responsable des services sociaux à même d'assurer une vision globale et une homogénéité.

### 5. Les conventions de partenariat

Les CPAS ont besoin de partenaires pour mener à bien leur politique d'insertion socioprofessionnelle. Ceci est bien entendu valable en insertion comme pour toute autre matière. Alors que l'on constate une très forte augmentation du nombre de CPAS ayant établi un pourcentage de partenariat entre 2001 et 2006, depuis, le chiffre stagne.

Nombre de CPAS ayant une convention

|      |     |
|------|-----|
| 2001 | 135 |
| 2002 | 180 |
| 2004 | 203 |
| 2006 | 212 |
| 2008 | 212 |
| 2010 | 212 |

On peut y voir comme une limite que les CPAS ne savent plus dépasser.

Le chiffre est fort élevé. Ce sont les plus petits centres qui n'ont pas de convention.

## 6. Les partenaires

C'est à nouveau le Forem qui occupe la première place des partenaires. Toutefois, on doit constater une légère baisse en 2010. 137 CPAS étaient en convention (en 2008) avec le Forem-Conseil. Ils ne sont plus que 122, soit 15 de moins. Ceci dit, la croissance était particulièrement forte ces dernières années.

Pour Forem-Formation, là aussi on constate une légère baisse, et on passe de 73 à 67 CPAS en convention, mais 2008 avait déjà connu une première baisse. On s'en étonnera d'autant plus que les CPAS qui sont partenaires de Forem-Formation en sont très satisfaits. Il semble néanmoins que les conditions d'admission aux formations du Forem soient beaucoup plus exigeantes.

Faisons la synthèse des conventions<sup>10</sup>.

|                        | 2006 | 2008 | 2010 |
|------------------------|------|------|------|
| Forem-Conseil          | 124  | 137  | 122  |
| EFT                    | 94   | 85   | 106  |
| MIRE                   | 81   | 83   | 94   |
| Autre CPAS             | 73   | 75   | 85   |
| OISP                   | 57   | 60   | 73   |
| Forem-Formation        | 76   | 73   | 67   |
| Promotion sociale      | 61   | 63   | 57   |
| Entreprise d'insertion | 55   | 42   | 46   |
| Awiph                  | 34   | 27   | 31   |
| Entreprise privée      | 36   | 49   | 30   |
| Régie de quartier      | 33   | 26   | 23   |
| CEFA                   | 23   | 21   | 17   |
| IFAPME                 | 14   | 10   | 12   |
| Autres                 | 56   | 75   | 49   |

Il est assez intéressant de voir que le partenariat entre CPAS se développe de plus en plus. Il serait intéressant d'analyser davantage ce phénomène.

Les relations de partenariat avec les entreprises privées tendent à diminuer. A l'inverse, les EFT ou OISP voient leur chiffre progresser.

Nous le notions déjà en 2008, mais un travail considérable reste à faire pour susciter le recours à la formation en alternance, notamment avec l'IFAPME alors que la réussite de cette formation offre un emploi quasi assuré.

La formation qualifiante, de manière générale, n'est pas suffisamment utilisée par les CPAS. Il y a là aussi un travail d'information et de mobilisation à faire.

## 7. Evaluation des compétences

En légère baisse, ce sont 62,5 % des CPAS qui utilisent un outil d'évaluation pour estimer les compétences des bénéficiaires. Cette baisse peut vouloir dire que les CPAS, pris par une augmentation considérable de leur public et par un nombre de dossiers par travailleur social sans

<sup>10</sup> Dans la colonne 2010, nous mettons en rouge les chiffres à la baisse par rapport à 2008 et en vert ceux à la hausse.

cesse croissant, se passent de plus en plus de cet outil. Cet outil est un outil qui nécessite un minimum de temps. Il nous semble nécessaire de rendre du temps à la relation "travailleur social - bénéficiaire". Sans cela, il manque une dimension essentielle au travail dans les CPAS.

## 8. Les sanctions

Durant l'année 2009, 2,2 % de l'ensemble du public CPAS ont subi une sanction. C'est plus qu'en 2007. C'est une progression de 40 % en deux ans, or le public des CPAS a, lui, augmenté de 18,6 %. Une évolution linéaire aurait laissé apparaître un chiffre de 873 sanctions. Nous en avons 1 075. Comment expliquer cette croissance?

Tout d'abord, il faut observer les raisons pour lesquelles il y a sanction:

|                            |        |
|----------------------------|--------|
| non-respect d'un PIIS      | 42,8 % |
| non-disposition au travail | 29 %   |
| fraude                     | 16,1 % |
| autres                     | 12,1 % |

Le non-respect du PIIS est l'élément premier de la sanction.

On peut toutefois s'étonner que pour un certain nombre de CPAS, le PIIS ne soit pas utilisé comme un outil pédagogique, mais juste comme une charge administrative<sup>11</sup>. La charge de travail est telle que cet outil n'est pas vu dans son acception d'échanges entre deux partenaires, mais comme une formalité nécessaire. Cet aspect formel est dès lors, à certain moment, un outil utilisé pour sanctionner (dans 460 cas). Lorsqu'il est utilisé comme "outil pédagogique", il est un moment de dialogue, de mise en perspective et cadre le travail des uns et des autres. C'est une vision beaucoup plus riche pour chacun.

La non-disposition au travail est aussi un motif de sanction important. Notons ici aussi que la charge de travail insurmontable et la pression financière sur les CPAS sont telles qu'il arrive à certains CPAS (même rares) à "automatiser" les sanctions. Celles-ci méritent toutefois d'être pesées, argumentées, expliquées et prises en fonction du contexte de la personne.

Enfin, il y a dans les CPAS, 173 sanctions pour fraude, ce qui est relativement faible par rapport à l'image que certains mettent en évidence des bénéficiaires-fraudeurs. C'est un mythe qui ne tient pas la route.

Quelles sont les sanctions prises par les CPAS? Elles varient en fonction des CPAS et surtout en fonction du degré d'infraction. Cela va dès lors du retrait total du RI (non-respect de la disposition au travail), à la diminution momentanée de celui-ci, en passant par la mise en demeure (assez souvent utilisé).

---

<sup>11</sup> Voir à ce sujet Cherenti R., *Les projets individualisés d'intégration sociale*, décembre 2007.

## VII. LES BENEFICIAIRES

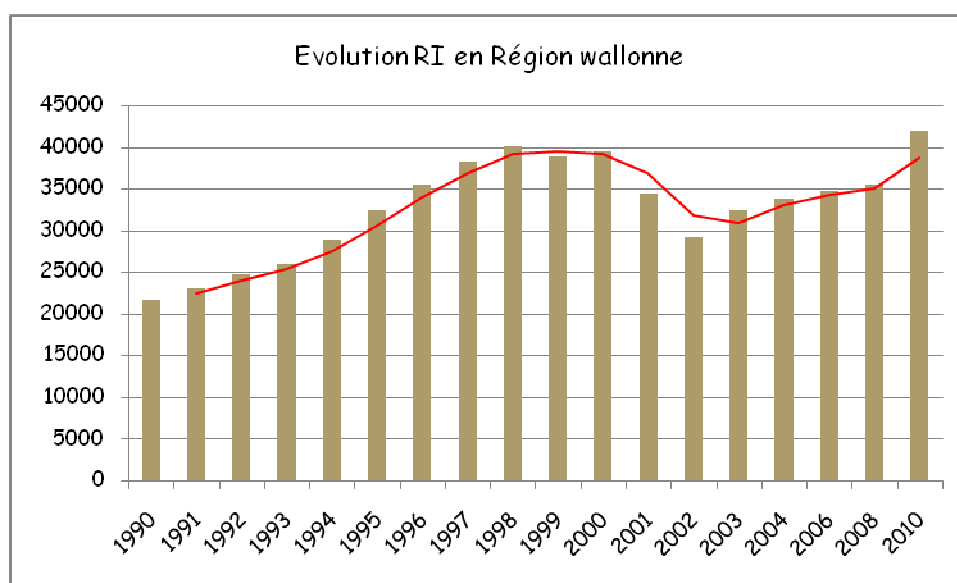
### 1. Le nombre de bénéficiaires du RI

Région wallonne

| 1990   | 1992   | 1994   | 1996   | 1998   | 2000   | 2002   | 2004   | 2006   | 2008   | 2010   |
|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|
| 21 735 | 24 782 | 28 914 | 35 551 | 40 245 | 39 633 | 29 229 | 33 861 | 34 773 | 35 534 | 42 138 |

La croissance poursuit son chemin, mais de manière beaucoup plus importante qu'on ne pouvait l'imaginer.

Voyons d'abord une présentation graphique de ce phénomène:



### 2. Evolution générale

L'évolution en deux ans est particulièrement importante et inquiétante. En effet, on constate, sur cette courte période, une progression de 18,6 %. Ce faisant, on dépasse le "pic" que nous avons connu dans les CPAS en 1998 et qui était le sommet d'une évolution continue des RI avant de connaître, après ce "pic" de 1998, différentes baisses. Ici, l'évolution n'est plus lente et continue, la croissance en deux ans est spectaculaire.

Il y a plusieurs facteurs qui peuvent être mis en évidence pour expliquer, en tout cas en partie, ce phénomène d'accroissement des chiffres:

- il y a une modification structurelle de la société qui s'accroît et qui comprend
  - une individualisation croissante des vies,
  - une désaffiliation des individus des différents cadres sociaux,
  - une précarisation des individus et de la société dans son ensemble;
- le monde du travail se conjugue de plus en plus sur un mode précaire. En effet, il y a de plus en plus de situations d'incertitudes et d'instabilités par rapport aux contrats de

travail. Par ailleurs, il nous faut constater un nombre croissant de travailleurs pauvres en Belgique, où nous connaissons un nombre de ces travailleurs de 4,4 % du total. C'est beaucoup, même si par comparaison aux autres pays, la Belgique reste relativement protégée (la moyenne européenne de travailleurs pauvres étant de 10 %);

- les sanctions chômage: nous ne développerons pas ce thème dans le détail ici<sup>12</sup> mais il nous faut insister sur le nombre croissant de personnes prises en charge par les CPAS suite à une sanction. Si l'on fait une photo à un moment précis de l'année (octobre 2009), il y a 4 500 personnes prises en charge par les CPAS. C'est une croissance importante d'année en année.

A titre de comparaison, il y avait 373 sanctions en 2005. Soit 1 206 % de croissance en 4 ans. Et ceci est une photographie à un moment précis. Si maintenant, l'on prend le nombre de personnes qui passe au CPAS après sanction en un an, c'est 11 200 personnes. On peut dès lors mieux estimer encore le travail que les CPAS doivent effectuer sur une année. Travail dont ils se passeraient volontiers au vu des urgences constatées dans le secteur social.

Cela a un coût (+ de 36 millions d'euros par an) et cela représente une démotivation de la part des travailleurs sociaux qui se retrouvent avec de plus en plus de dossiers par personne, sans plus pouvoir assumer un travail de qualité tel qu'ils le souhaiteraient. C'est dès lors un constat amer que font les travailleurs sociaux et les conseils qui, cette année, ont, pour beaucoup, voté une motion pour dénoncer cette situation et demander au Gouvernement fédéral de revoir son plan d'accompagnement des chômeurs.

En outre, nous sommes dans une période de crise globale et les prévisions sociales et macroéconomiques<sup>13</sup> ne sont guère encourageantes pour les années à venir.

Cette croissance importante du nombre de RI pourrait bien être durable et représenter dès lors l'amorce d'un problème budgétaire très grave pour les autorités locales. Il faut donc prendre ces chiffres très au sérieux pour mesurer l'état de la santé de la partie la plus vulnérable de la société et des institutions qui prennent en charge ce public.

Mais ce n'est pas tout ... une partie de plus en plus importante des personnes dont on pouvait penser, jusqu'il y a un certain temps, qu'elle ne concernait pas du tout le public des CPAS, commence à frapper à la porte des centres pour une aide complémentaire puisqu'elles ne peuvent plus "joindre les deux bouts"<sup>14</sup>.

Il nous semble nécessaire de considérer la vie dans les CPAS comme étant le thermomètre de notre société. Et si on accepte de considérer le CPAS comme un thermomètre de la société, il se pourrait alors que nous considérions que notre société est malade et nécessite un diagnostic sérieux au niveau socioéconomique, tout comme elle nécessite des médecines en adéquation avec la situation constatée.

---

<sup>12</sup> Pour davantage d'information, voir Cherenti R., *Les sanctions Onem. D'une sécurité sociale à une insécurité sociale. Les implications pour les CPAS*, mars 2010, [www.uvcw.be/cpas](http://www.uvcw.be/cpas).

<sup>13</sup> Voir le site du Bureau du plan; [www.plan.be](http://www.plan.be).

<sup>14</sup> Les trois fédérations de CPAS, avec la Fondation Roi Baudouin et les écoles sociales en partenariat, vont, en 2010, mener une enquête sur "le nouveau public des CPAS". Cette enquête fera l'objet d'une publication et le lecteur sera tenu au courant des conclusions de l'enquête.

### 3. Evolution du RI par province

Voyons l'évolution du nombre de RI par province.

|                 | 2008          | 2010          | Evolution     |
|-----------------|---------------|---------------|---------------|
| Hainaut         | 13 377        | 17 082        | 27,7 %        |
| Liège           | 14 736        | 16 545        | 12,2 %        |
| Namur           | 4 019         | 4 772         | 18,7 %        |
| Brabant wallon  | 1 831         | 1 959         | 6,9 %         |
| Luxembourg      | 1 571         | 1 780         | 13,3 %        |
| <b>Wallonie</b> | <b>35 534</b> | <b>42 138</b> | <b>18,6 %</b> |

On peut remarquer que de 2008 à 2010, c'est le Hainaut qui connaît la plus forte progression. C'est dès lors une province touchée par un appauvrissement qu'il faut mettre en débat.

A l'autre bout du phénomène, le Brabant wallon progresse lui de moins de 7 %, soit quasi trois fois moins que la moyenne de la région et quatre fois moins que la progression du Hainaut.

Ces deux tendances montrent, à tout le moins, qu'il y a une précarisation beaucoup plus accentuée de certaines provinces. Pour faire bref, on peut dire que les "plus pauvres" s'appauvrissent davantage.

Il faut toutefois bien se garder d'opposer les provinces entre elles. En réalité, le problème est celui d'une société qui se détricote, et c'est aussi un problème politique. Une subvention totale des revenus d'intégration serait de nature à corriger partiellement ce phénomène d'inégalité. Nous en appelons ici à la responsabilité des décideurs.

L'évolution, que l'on vient de voir ci-dessus sur deux ans, peut être appréhendée avec un recul plus long encore. Prenons une période de dix ans afin de mieux cerner encore les diverses tendances.

Partons de 2000, année dont on peut estimer aussi que c'est le début de "l'ère de l'Etat social actif" (entamé chez nous fin 1999).

Si 2000 = 100

|                        | 2000         | 2002        | 2004        | 2006        | 2008        | 2010         |
|------------------------|--------------|-------------|-------------|-------------|-------------|--------------|
| <b>Région wallonne</b> | <b>100,0</b> | <b>84,9</b> | <b>90,6</b> | <b>93,0</b> | <b>95,0</b> | <b>112,7</b> |
| Hainaut                | 100,0        | 81,7        | 81,5        | 83,1        | 85,8        | 109,6        |
| Liège                  | 100,0        | 87,4        | 101,1       | 105,4       | 110,0       | 123,5        |
| Namur                  | 100,0        | 84,2        | 91,3        | 85,8        | 85,3        | 101,3        |
| Brabant wallon         | 100,0        | 91,5        | 94,8        | 95,6        | 93,8        | 100,3        |
| Luxembourg             | 100,0        | 88,5        | 84,1        | 94,2        | 90,7        | 102,8        |

Après 2000, à l'exception de la province de Liège, les CPAS connaissent une baisse du nombre de bénéficiaires jusqu'en 2008 où, on le voit très clairement, commence pour tous une forte hausse.

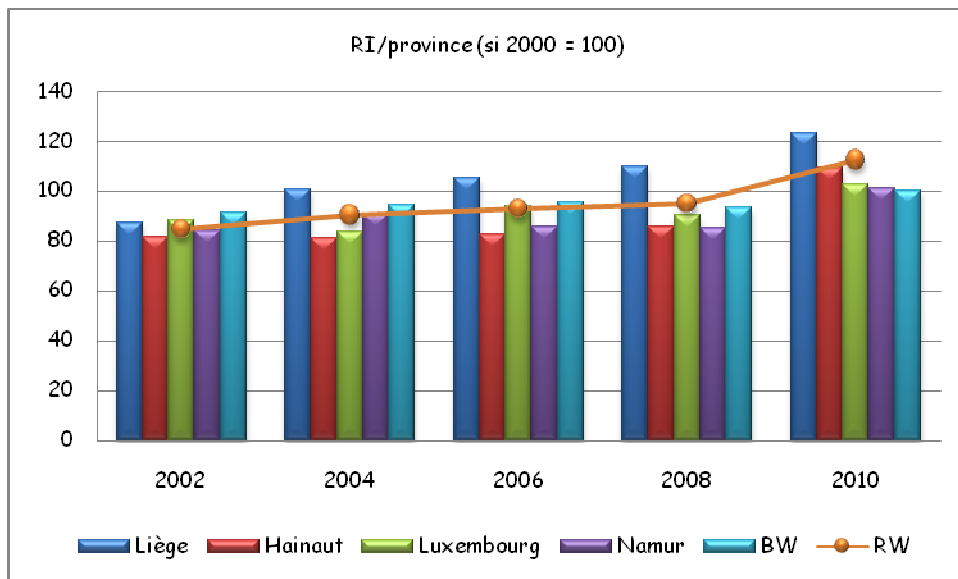
En dix ans, la province de Liège affiche une progression de 23,5 %. A l'autre extrémité, le Brabant wallon de 0,3 %.

Si le Hainaut est la deuxième progression sur les dix ans (+ 9,6 %), c'est surtout la plus grande progression en deux ans.



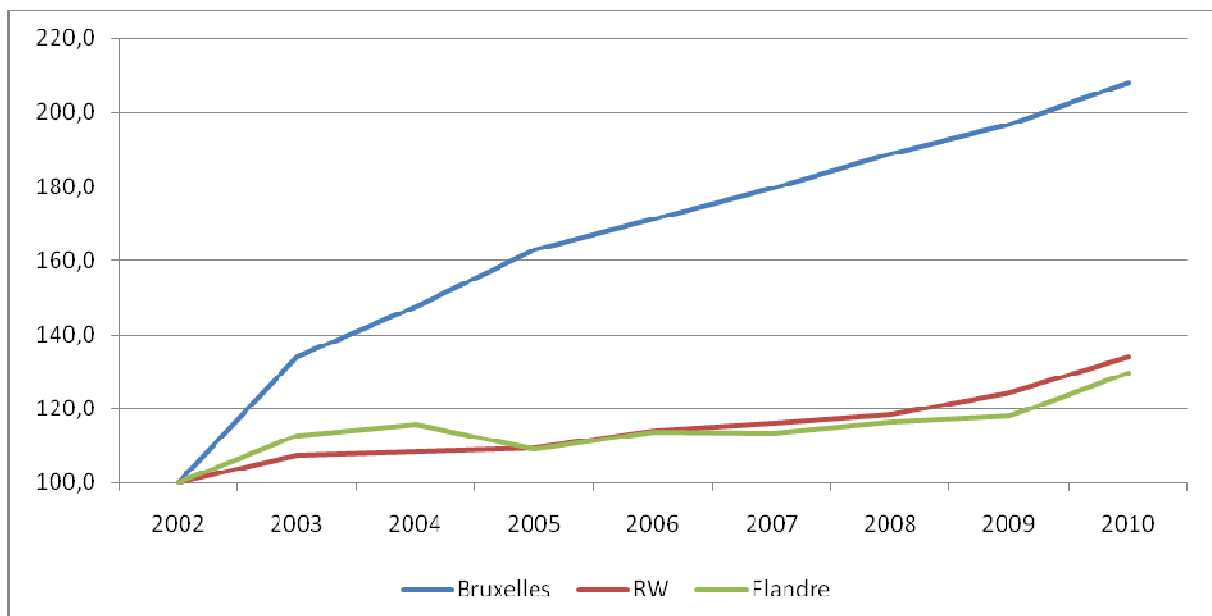
Les CPAS, quels qu'ils soient, sont soumis à une pression financière insoutenable qui appauvrit les pouvoirs locaux d'une façon qui n'est pas normale. Ce sont bien les CPAS que l'on appauvrit.

Voyons maintenant cette évolution sur un graphique



Liège domine nettement le tableau tout au long des années et, on le voit bien, pousse la moyenne régionale assez haut.

#### 4. Evolution du RI par région

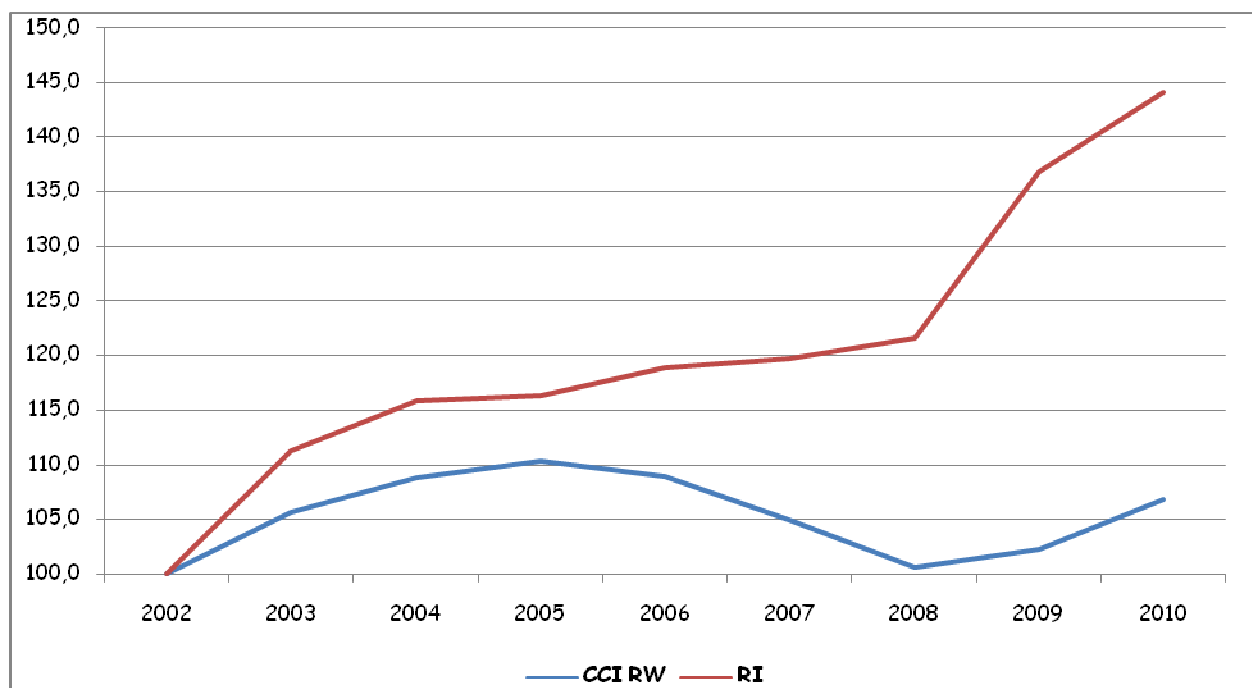


En valeur relative, si 2002 = 100<sup>15</sup>, on voit que Flamands et Wallons évoluent de manière assez semblable, même si la Région wallonne progresse légèrement plus rapidement. Par contre,

<sup>15</sup> 2002 étant l'année de la loi sur le droit à l'intégration sociale.

Bruxelles voit ses chiffres exploser. Ces tendances mériteraient une réflexion globale des différents niveaux de pouvoir avec les trois fédérations des CPAS afin d'analyser en détail la situation et envisager concrètement des mesures politiques efficaces pour enrayer le phénomène de croissance, car cette ascension continue risque bien de porter un coup fatal in fine à l'ensemble des politiques sociales du pays.

## 5. Evolution du RI et CCI

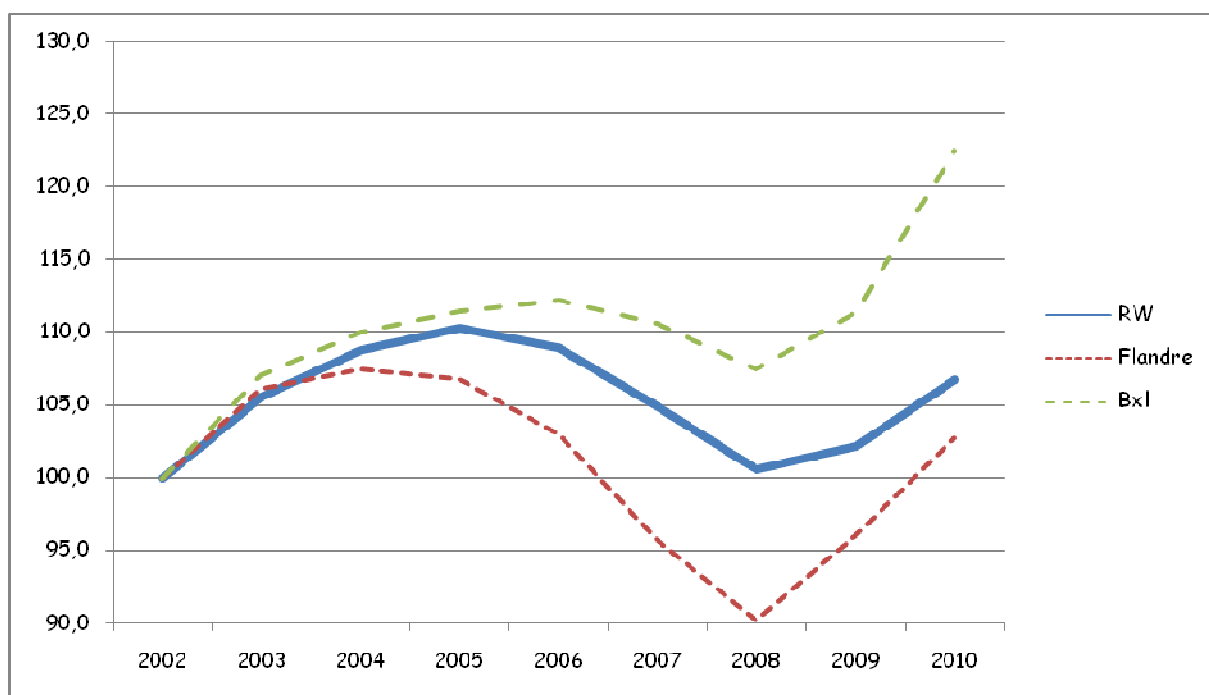


On le voit, le nombre de CCI<sup>16</sup> fluctue, mais dans une fourchette qui est de 10 % (que ce soit à la hausse ou à la baisse). A l'inverse, le RI est en évolution constante avec, pour 2010 par rapport à 2002, une progression de 44,2 %.

Le nombre de chômeurs progresse légèrement depuis 2008 mais on peut dire que l'Onem se "déléste" d'une partie de son public sur les CPAS. Et même si, bien entendu, là n'est pas la seule explication; c'est un facteur largement aggravant. Si comme nous le préconisons, il faut voir le CPAS comme un thermomètre mesurant la température sociale, on peut alors tirer la sonnette d'alarme: la société va mal et il est temps de se pencher sur le malade pour trouver des remèdes efficaces.

<sup>16</sup> Données [www.rva.be](http://www.rva.be).

## 6. Evolution des CCI dans le pays



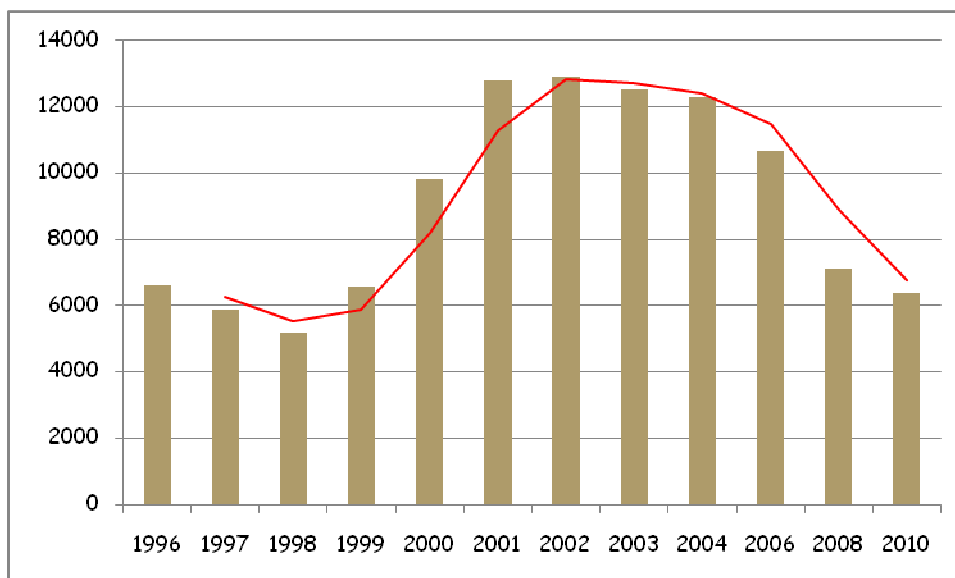
La courbe des trois régions évolue de manière symétrique, mais avec des tendances plus ou moins fortes. Ainsi, on voit les chiffres de Bruxelles fort élevés par rapport aux deux autres régions. La Région wallonne, en deuxième, mais qui semble "accuser la crise" de manière moindre que les Flamands. Les deux courbes tendent à se rejoindre sur ce graphique. Quoi qu'il en soit, que les courbes se rapprochent ou non, la situation est fortement préoccupante et demande des outils socioéconomiques nettement plus performants que le plan d'accompagnement des chômeurs dont on a vu par ailleurs qu'il était particulièrement néfaste pour les CPAS et, surtout, injuste pour les bénéficiaires, et au total, il faut bien le dire inefficace.

## 7. Evolution ASE

| 1996  | 1997  | 1998  | 1999  | 2000  | 2001   | 2002   | 2003   | 2004   | 2006   | 2008  | 2010  |
|-------|-------|-------|-------|-------|--------|--------|--------|--------|--------|-------|-------|
| 6 626 | 5 879 | 5 164 | 6 587 | 9 830 | 12 792 | 12 898 | 12 528 | 12 306 | 10 661 | 7 130 | 6 374 |

La décroissance se poursuit, comme prévu.

Voyons cela sur un graphique.

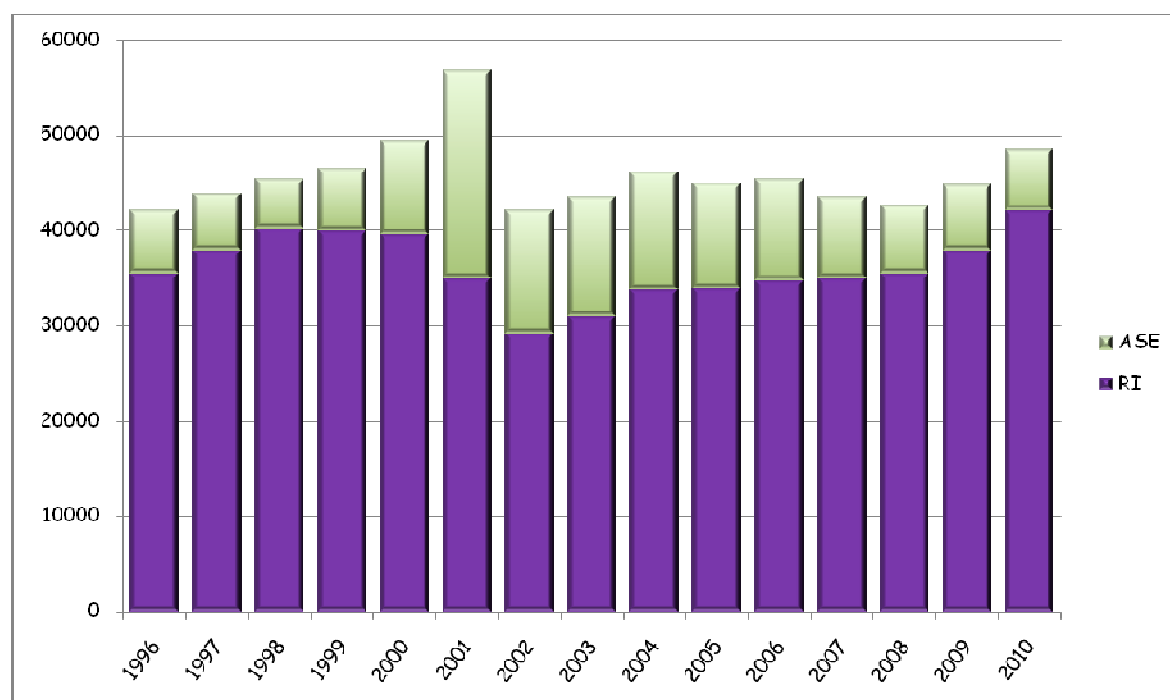


Pour l'ASE, la répartition entre communes est plus équitable et proportionnelle à la taille du CPAS. Néanmoins, nous ne pouvons négliger le phénomène d'attrait des grandes villes. En effet, même lorsqu'ils reçoivent l'aide sociale dans un CPAS rural, bon nombre de bénéficiaires choisissent l'anonymat des villes ou le regroupement plus aisé des centres urbains.

On voit que depuis 2001, il y a une diminution des chiffres, avec une accentuation forte à partir de 2004. Cette forte baisse est néanmoins ralentie en 2010. La tendance se poursuit, mais elle est fortement ralentie.

## 8. Evolution totale (RI + ASE)

Lorsqu'on cumule RI et ASE, le tableau est représenté comme ceci.



Le dessin global est relativement semblable à celui du RI et on voit ici que la part prise par l'ASE tend à se réduire dans la proportion.

## 9. Répartition par genre

Il n'y a aucune surprise à ce niveau, la tendance reste la même au cours du temps.

Au niveau du RI, nous avons une répartition par genre avec 43 % d'hommes et 57 % de femmes. Les femmes sont majoritaires partout en Wallonie, avec toutefois quelques variantes. Le Brabant wallon est légèrement plus masculin (46,5 %), le Hainaut davantage féminin (41,5 %).

Au niveau des ASE, la répartition est toujours inverse à celle des RI. Ici, nous avons 57 % d'hommes et 43 % de femmes.

Parmi ces 57 %<sup>17</sup> figurent essentiellement des candidats réfugiés politiques.

## 10. Répartition par âge

Voyons cela dans un tableau pour la Région wallonne et mettons les chiffres en parallèle avec ceux de 2008.

|                         | 2008<br>(%) | 2010<br>(%) |          |
|-------------------------|-------------|-------------|----------|
| Total des bénéficiaires | 100         | 100         |          |
| moins de 18 ans         | 1,07        | 0,4         | - 0,67 % |
| 18-24 ans               | 29,4        | 31,2        | + 1,8 %  |
| 25-44 ans               | 36,6        | 39,6        | + 3 %    |
| 45 ans et plus          | 31,4        | 28,7        | - 2,7 %  |

Le public des CPAS connaît quelques modifications significatives comme on peut le voir.

Les moins de 18 ans correspondent à un chiffre relativement faible au niveau de la région, 202 personnes. Mais qui plus est, alors qu'il était en hausse constante ces dernières années, il a connu ces deux dernières années une forte baisse.

En effet, de 2008 à 2010, on est passé de 1,07 % du public à 0,4 %, soit encore le pourcentage de 2006.

Les plus jeunes du "public CPAS" (18-24 ans) progressent de 1,8 %, les 25-44 ans de 3 %. Par contre, on voit une diminution substantielle des 45 ans et plus. C'est un "public-cible" pour les politiques de remise à l'emploi et les CPAS ont, ces dernières années, beaucoup axé la remise à l'emploi sur ce public pour deux raisons:

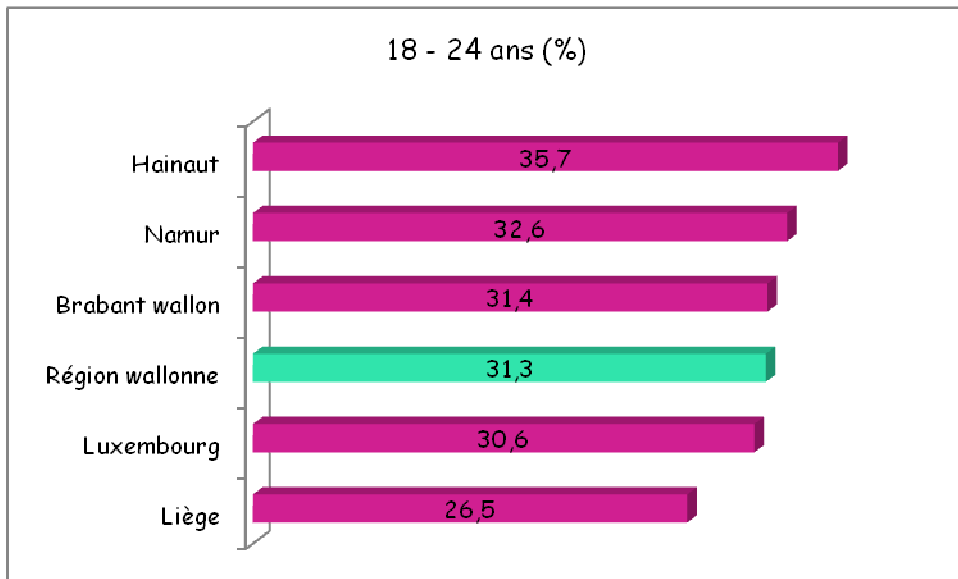
- 1- c'est un public plus "facile", plus motivé, plus demandeur,
- 2- c'est un public qui bénéficie d'une attention particulière dans les plans de remise à l'emploi.

La répartition par âge est différente en fonction des provinces. Voyons cela de plus près:

---

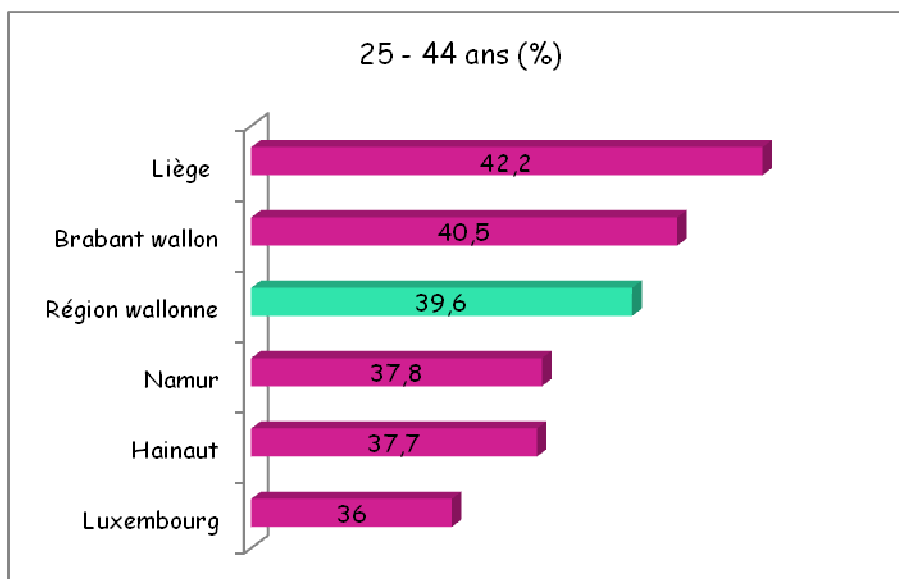
<sup>17</sup> On remarquera que le pourcentage est très stable dans le temps.

## Les 18-24 ans



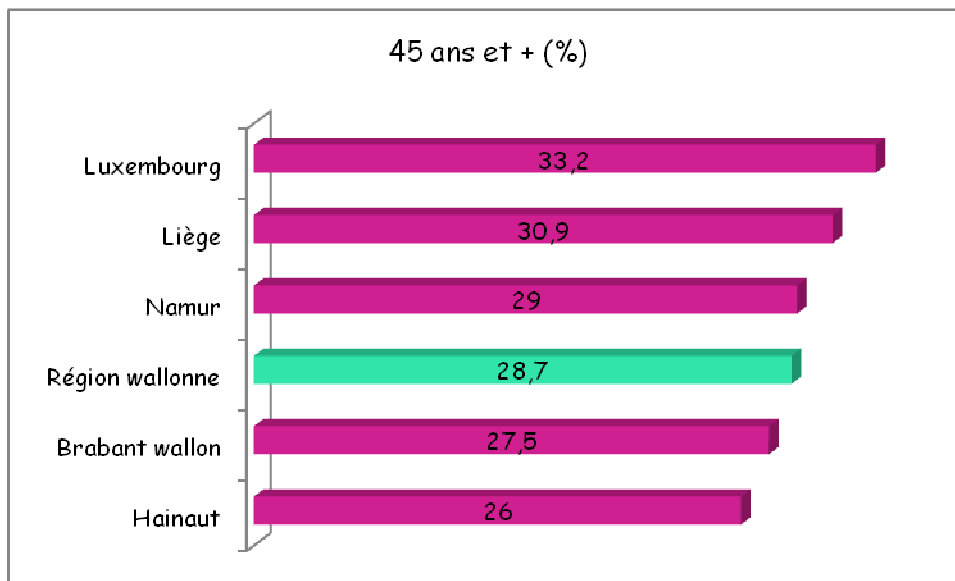
L'écart entre la province du Hainaut et celle de Liège est assez impressionnant (différentiel: 9,2 %).

## Les 25-44 ans



C'est dans cette tranche d'âge que tous ont la majorité de leur public. Toutefois, la province de Liège est davantage représentée. La province du Luxembourg l'est beaucoup moins (le différentiel entre les deux est de 6,2 %).

## Les 45 ans et plus



C'est le Luxembourg qui a la population la plus âgée. Le Hainaut la moins âgée. Le différentiel entre les deux est de 7,2 %.

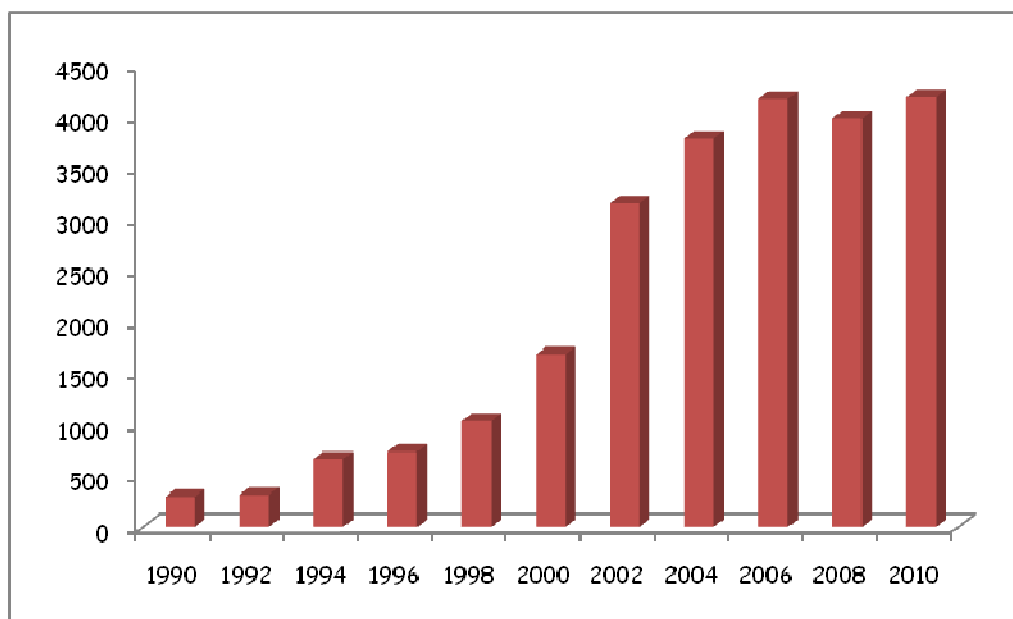
## VIII. INSERTION PAR L'EMPLOI

### 1. L'article 60 par.7

L'outil d'insertion professionnelle par excellence dans les CPAS, c'est bien évidemment celui qui est donné par l'art. 60 par.7 de la loi organique des CPAS.

On peut mesurer l'évolution de cet "outil" à long terme:

| 1990 | 1992 | 1994 | 1996 | 1998  | 2000  | 2002  | 2004  | 2006  | 2008  | 2010  |
|------|------|------|------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|
| 298  | 315  | 663  | 737  | 1 039 | 1 687 | 3 157 | 3 790 | 4 175 | 3 988 | 4 195 |



Nous avons bien constaté un "pic" en 2006 avec 4 175 art. 60 par.7<sup>18</sup>. Depuis, le chiffre fluctue, mais en restant dans les environs de ce pic.

En 2010, nous sommes à 4 195, soit une légère augmentation par rapport à 2006 (de 20 unités, soit une hausse insignifiante).

L'effet de crise se faisant sentir avec retard dans les CPAS, on peut malheureusement s'attendre à une baisse du chiffre pour l'année prochaine.

Il nous faut ici revenir à une interrogation récurrente. Plusieurs partenaires des CPAS, ces derniers temps, ont laissé entendre qu'en réclamant une quote-part au partenaire, le CPAS se faisait un bénéfice. Ces allégations sont fausses. A titre informatif, en fonction des salaires en vigueur en 2009, voici ce que coûte un engagement en art. 60 par. 7 en fonction du barème<sup>19 20</sup>.

<sup>18</sup> Notons que nous prenons en compte ici une photo à un moment précis de l'année, soit le 1<sup>er</sup> janvier. Si l'on calculait le "flux" durant une année, le chiffre serait beaucoup plus élevé.

<sup>19</sup> Le CPAS doit appliquer au minimum le salaire minimum (colonne de gauche) mais il peut aller au-delà, ce qui correspond à ce que fait la majorité des CPAS, et nous donnons l'exemple du barème utilisé dans la fonction publique en 2009.

<sup>20</sup> Nous ne parlons pas ici de mise à disposition d'entreprise privée, qui connaît une législation spécifique, particulière.



|                                     | <b>Salaire minimum</b> | <b>Barème public</b> |
|-------------------------------------|------------------------|----------------------|
| salaire brut annuel <sup>21</sup>   | 15 406 €               | 18 507 €             |
| charges patronales <sup>22</sup>    | 4 745 €                | 5 607 €              |
| assurance accident de travail       | 330 €                  | 330 €                |
| médecine du travail                 | 78 €                   | 78 €                 |
| pécule de sortie (ou de vacances)   | 2 357 €                | 2 843 €              |
| allocation foyer/résidence          | 960 €                  | 960 €                |
| <b>TOTAL</b>                        | <b>22 876 €</b>        | <b>28 325 €</b>      |
| subsides                            |                        |                      |
| - fédéraux                          | 10 728 €               | 10 728 €             |
| - Région wallonne <sup>23</sup>     | 2 600 €                | 2 600 €              |
| <b>TOTAL en retirant le subside</b> | <b>10 550 €</b>        | <b>14 997 €</b>      |

Le coût net réel pour le CPAS est dès lors entre 10 550 et 14 997 € par an, en ne comptant pas l'encadrement de la mesure, l'intervention du service du personnel, etc. Pour que l'opération de mise à disposition ne lui coûte rien, le CPAS devrait demander aux partenaires une somme allant de 879 à 1 250 € par mois. Or, un très bref sondage permet de se rendre compte que les CPAS ont une demande d'intervention située entre 300 et 600 €, ce qui est loin en dessous du seuil à atteindre pour les soupçonner de faire des bénéfices.

Par ailleurs, ce tableau nous permet de montrer très simplement et clairement qu'une politique d'insertion professionnelle coûte très cher aux CPAS. Cela mériterait une subsidiation beaucoup plus importante de la part des autorités ainsi qu'une reconnaissance des centres à la mesure des efforts qu'ils font au quotidien<sup>24</sup>.

Il nous faut ici également couper court à l'idée reçue qu'un art. 60 par.7 représente uniquement un tremplin vers les allocations de chômage. C'est tout à fait faux. En effet, 42 % des bénéficiaires retrouvent par ce biais la voie d'une réinsertion durable. L'étude de 2004 de la Fédération des CPAS est sur ce point très formelle<sup>25</sup>. Ajoutons à cela deux éléments:

1. le meilleur outil d'insertion durable est l'art.61<sup>26</sup>,
2. le moins bon outil pour une insertion durable est l'art. 60 par.7 dans le privé commercial<sup>27</sup>.

<sup>21</sup> Nous arrondissons les chiffres à l'unité supérieure.

<sup>22</sup> Les CPAS sont "exonérés" des cotisations patronales lors de l'engagement d'un art. 60 par.7. Néanmoins, l'A.R. du 2.4.1998 oblige le CPAS à utiliser la somme exonérée pour sa politique d'insertion. Le CPAS doit dès lors utiliser cette somme. C'est dès lors une dépense à prendre en compte.

<sup>23</sup> Il s'agit de 10 €/jour presté. Nous évaluons dès lors à 2 600 €/an.

<sup>24</sup> La Ministre de l'Action sociale, Eliane Tillieux, a entendu ce message et proposera une aide supplémentaire pour la mise au travail par l'art.61, nous y reviendrons. C'est un message très positif que nous voulons saluer.

<sup>25</sup> Lemaitre S., *Impact des mesures d'insertion des CPAS wallons - Etude quantitative - Rapport de synthèse*, 2004.

<sup>26</sup> Raison pour laquelle la Ministre de l'Action sociale, Eliane Tillieux, souhaite le valoriser davantage.

<sup>27</sup> Cet outil, selon les différentes estimations, permet une insertion durable dans 13 à 15 % des cas. Raison pour laquelle, la Ministre de l'Action sociale, Eliane Tillieux, a décidé de ne plus le subsidier.

## 2. L'article 60 par. 7 par secteur

Il est intéressant d'observer les secteurs où sont utilisées les personnes engagées en art. 60 par.7.

|      | CPAS | asbl | commune | économie sociale | entreprise privée | autres |
|------|------|------|---------|------------------|-------------------|--------|
| 2001 | 51 % | 25 % | 14 %    | -                | 3 %               | 9 %    |
| 2002 | 47 % | 19 % | 14 %    | -                | 8 %               | 12 %   |
| 2003 | 42 % | 20 % | 15 %    | 10 %             | 9 %               | 4 %    |
| 2004 | 38 % | 19 % | 15 %    | 14 %             | 9 %               | 5 %    |
| 2006 | 39 % | 16 % | 16 %    | 17 %             | 7 %               | 5 %    |
| 2008 | 36 % | 18 % | 15 %    | 18 %             | 5 %               | 8 %    |
| 2010 | 36 % | 17 % | 16 %    | 20 %             | 3 %               | 8 %    |

Que constate-t-on?

La part relative de personnes "utilisées" au sein des CPAS est inchangée. La légère baisse dans les asbl est compensée par une légère hausse dans les communes. Par contre, le secteur de l'économie sociale occupe 20 % des art. 60. Pour ce secteur, les CPAS sont subsidiés pour l'entièreté du salaire. La progression est donc "logique". Toutefois, les CPAS regrettent le grand turn-over dans le secteur. Très peu d'insertion professionnelle durable est envisagée en économie sociale. On peut le regretter.

A nouveau, la mise à disposition d'art. 60 par.7 dans les entreprises privées est en baisse. Et cette baisse va probablement se poursuivre avec l'annonce faite par le Ministre de l'Action sociale, Eliane Tillieux, de ne plus subsidier cette mise à l'emploi tout en subsidiant davantage l'art. 61.

En effet, nous avons maintes fois dénoncé l'art. 60 par.7 mis à disposition d'entreprises privées commerciales pour plusieurs raisons:

- ⇒ le nombre croissant de conflits et de procès lors de ces mises à disposition;
- ⇒ une position éthique des CPAS;
- ⇒ la volonté affichée par les différents ministres de valoriser plutôt l'art.61. C'est notamment le cas dans le cadre de la convention-cadre Forem-CPAS où les partenaires ont décidé de ne valider que les projets où la mesure art.61 est mise en valeur;
- ⇒ les études scientifiques mettent en évidence l'intérêt pour les bénéficiaires (ce qui est l'objectif premier des CPAS), pour le CPAS ... et souvent aussi pour les entreprises, à faire des "art.61" plutôt que des mises à disposition d'art.60 par.7 dans le privé commercial;
- ⇒ les travailleurs sociaux prennent le temps d'apprendre les techniques de l'art.61.

## 3. Les autres formes de mise à l'emploi

|      | art. 61 | activa | PTP | sine | intérim d'insertion |
|------|---------|--------|-----|------|---------------------|
| 2010 | 423     | 367    | 170 | 306  | 0                   |

Qu'en conclure?

- ⇒ mis à part le Sine, toutes les formes de mise à l'emploi sont à la baisse;
- ⇒ on peut se montrer satisfait de la disparition (qui était d'ailleurs annoncée) de l'intérim d'insertion. Elle ne satisfaisait personne. Ni les CPAS, ni les bénéficiaires ... et finalement ni les agences d'intérim qui y voyaient trop de contraintes;
- ⇒ plus surprenante est la baisse de l'Activa qui est pourtant une mesure fortement mise en avant par le dernier gouvernement, mais qu'il n'a pas, pour la partie win-win, totalement ouvert aux bénéficiaires du revenu d'intégration;
- ⇒ le PTP, après une remontée en 2008, se retrouve quasi au niveau de 2006;
- ⇒ l'art. 61 connaît une baisse alors même que la tendance est aussi à la baisse pour le "60 par.7 dans le privé commercial", ce qui laisse entendre que les CPAS travaillent moins avec les entreprises privées.  
On peut penser en cette période de crise que les entreprises sont moins sensibles aux politiques d'engagement;
- ⇒ par contre, les Sine connaissent une croissance continue depuis leur création. C'est en "douceur", petit à petit, mais cela semble être une mesure efficace pour un public éloigné de l'emploi "classique".

On peut en déduire également que la démultiplication des mesures avec, à chaque fois, des modes opératoires différents, n'est pas de nature à simplifier la compréhension des uns et des autres, ni à faciliter dès lors "l'ingénierie sociale" à dispenser pour proposer des emplois. Raison pour laquelle, les trois fédérations du pays revendiquent une simplification des mesures pour n'en avoir plus qu'une ou deux, mais facilement applicables pour **TOUS**.

#### 4. Les mises à l'emploi sans subside

|      | remise emploi "autres" par CPAS | personne ayant retrouvé par elle-même | Total |
|------|---------------------------------|---------------------------------------|-------|
| 2001 | 997                             | 1 132                                 | 2 129 |
| 2002 | 646                             | 1 040                                 | 1 686 |
| 2003 | 539                             | 1 053                                 | 1 592 |
| 2004 | 448                             | 1 043                                 | 1 491 |
| 2006 | 454                             | 1 525                                 | 1 979 |
| 2008 | 545                             | 1 646                                 | 2 191 |
| 2010 | 794                             | 1 536                                 | 2 330 |

Comme nous le rappelons à chaque radioscopie, les plus grands centres ne savent pas nous communiquer ces chiffres. Dès lors, ils sont le fruit d'une extrapolation statistique basée sur une médiane régionale prenant en compte la catégorie du nombre d'habitants.

Prenons néanmoins ce chiffre global comme étant une estimation minimum.

Les mises à l'emploi "autres" sont notamment les mises à l'emploi faites par un démarcheur en entreprise sans qu'il y ait d'intervention financière du CPAS. Cette façon de faire a fortement

diminué dans le temps pour se "stabiliser" autour des 450 unités. En 2008, il repartait à la hausse et cette hausse s'amplifie très fort en 2010.

Il faut ici noter avec étonnement et désapprobation qu'il arrive à certains CPAS (rare fort heureusement) de renoncer à un CDI dans une entreprise (par ce type d'emploi sans subside (CDI proposé par l'entreprise elle-même sans subside)) et de demander plutôt à l'entreprise d'opter pour un CDD subsidié afin, au terme du contrat, de renégocier un autre emploi subsidié. Nous dénonçons bien entendu cette pratique d'organisation d'un "turn-over" sous prétexte d'un plus grand intérêt pour les entreprises et surtout proposé afin, pour le travailleur social, d'augmenter son rendement. L'intérêt des bénéficiaires passe ici au second rang. Nous le déplorons avec force.

Nous ne pouvons par ailleurs que regretter la tension créée dans les CPAS à propos des chiffres. N'oublions pas que la qualité du travail importe davantage encore que la quantité. On pourrait le dire avec un autre argument qui est celui de l'intérêt du CPAS lui-même: bâcler la qualité fera revenir tôt ou tard le bénéficiaire au CPAS alors que son objectif doit être une mise en autonomie durable des bénéficiaires. Il y a certainement moyen de trouver un compromis acceptable pour tous.

Le nombre de personnes qui retrouvent par elles-mêmes le chemin de l'emploi a augmenté assez fortement depuis 2004 et a progressé jusqu'en 2008. Là, ce chiffre se tasse quelque peu, mais reste néanmoins important et nous donne une idée de l'importance qu'il peut y avoir à informer les bénéficiaires sur la situation du marché de l'emploi et sur l'importance du travail en amont fait par les CPAS (travail social, travail de préparation, etc.).

Notons enfin que le chiffre global 2010 (total des deux catégories) est le plus élevé depuis que nous effectuons la radioscopie. C'est selon nous un chiffre très encourageant qui devrait nous faire réfléchir au potentiel existant à ce niveau.

## 5. Les ALE

|     | 2003  | 2004 | 2006 | 2008 | 2010 |
|-----|-------|------|------|------|------|
| ALE | 1 088 | 882  | 415  | 579  | 876  |

Alors que la mesure était en chute libre depuis 2003, elle a retrouvé un regain avec les titres-services qui jouent un rôle important. Depuis 2006, le chiffre connaît une progression de 211 %.

## 6. Les prestations régulières en intérim

380 personnes effectuent des prestations régulières dans des agences intérimaires. Ici encore, le chiffre est en baisse assez forte puisque nous avons 561 personnes en 2008.

Plus frileux, le secteur privé commercial est probablement beaucoup plus strict et exigeant lors de ses sélections. Cela se fait au détriment des bénéficiaires.

## 7. Recherche active d'emploi

Le taux de CPAS ayant un module de recherche active d'emploi fluctue au cours des ans. Voyons cela:

|      |      |
|------|------|
| 2004 | 26 % |
| 2006 | 22 % |
| 2008 | 28 % |
| 2010 | 24 % |

Il est fort probable que la perte de 4 % soit liée à l'insécurité quant à l'octroi ou non en 2010 de points APE dans le cadre du PST3. L'incertitude est toujours un facteur qui peut casser une dynamique. On le remarque encore une fois (avec regret).

## 8. Les dispenses au travail

16,6 % du public wallon sont dispensés de travailler. C'est plus qu'en 2008 (+ 1,6 %).

Voyons les raisons de ces dispenses:

- 45,7 % parce que les personnes font des études
- 30,5 % parce que les personnes ont des problèmes de santé
- 7,5 % parce que les personnes ont des problèmes familiaux

Les dispenses pour raison d'étude augmentent fortement ( $\pm 10$  %).

Les "autres" raisons des dispenses<sup>28</sup> sont:

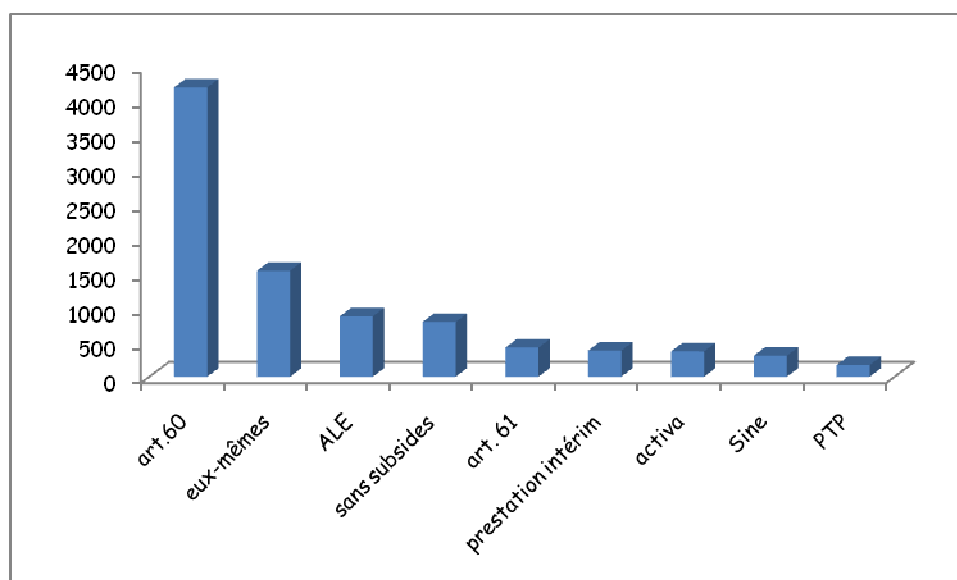
- l'âge
- l'apprentissage du français
- le manque de permis de travail
- les problèmes liés au logement

---

<sup>28</sup> Même si cela reste anecdotique, un CPAS dispense une personne de la disposition au travail parce que la personne ne veut pas travailler.

## 9. Récapitulatif pour les mises à l'emploi

|                              | 2006         | 2008         | 2010         |
|------------------------------|--------------|--------------|--------------|
| Art. 60 par. 7               | 4 175        | 3 988        | 4 195        |
| Art. 61                      | 450          | 534          | 423          |
| Activa                       | 527          | 525          | 367          |
| PTP                          | 166          | 243          | 170          |
| Sine                         | 222          | 259          | 306          |
| Intérim insertion            | 18           | 3            | 0            |
| Prestation régulière intérim | 357          | 561          | 380          |
| ALE                          | 415          | 579          | 876          |
| eux-mêmes                    | 1 525        | 1 646        | 1 536        |
| sans subside                 | 454          | 545          | 794          |
| <b>TOTAL</b>                 | <b>8 309</b> | <b>8 883</b> | <b>9 047</b> |



9 047 personnes sont mises à l'emploi à un moment déterminé (1<sup>er</sup> janvier). Le chiffre est évidemment très important. Néanmoins, cette politique active d'insertion n'enraie pas l'augmentation du nombre de bénéficiaires (mais il faut bien noter que celui-ci serait beaucoup plus important sans cette politique).

On ne doit cependant pas oublier que les missions des CPAS se multiplient avec le temps, ce qui élargit considérablement son public et, d'autre part, il y a une tendance à faire des CPAS, dernier maillon de la sécurité sociale, un maillon premier. Ainsi en est-il des bénéficiaires mineurs, des bénéficiaires-étudiants, des bénéficiaires victimes d'une exclusion ou d'une suppression du chômage. La fonction normalement *résiduaire* des CPAS tend à devenir une fonction "fourre-tout". Il nous faut ici le dénoncer.

Ajoutons que le chiffre de 9 047 bénéficiaires est un chiffre à un moment donné. Les CPAS gèrent beaucoup plus que ce chiffre durant une année. Une extrapolation à partir des chiffres donnés par la Commission Insertion professionnelle nous permet d'estimer que sur une année un CPAS gère 210,5 % de bénéficiaires de plus que ceux pris en compte au 1<sup>er</sup> janvier. Soit pour

l'ensemble de la Région wallonne non plus 9 047 mais bien 19 044 bénéficiaires sur l'année. On peut ainsi mieux percevoir le travail colossal des CPAS durant une année.

6 % des CPAS n'ont pas du tout de politique d'insertion professionnelle (c'est 1,5 % de moins qu'en 2008). Mais il faut relever que certains CPAS n'ont aucun candidat à une insertion professionnelle. Il ne faut dès lors, bien entendu, pas y voir un désir de ne pas faire de l'insertion.

## IX. INSERTION PAR LES ETUDES

### 1. Les étudiants

Il y a, au 1<sup>er</sup> janvier 2010, 6 537 étudiants dans les CPAS wallons. C'est un chiffre en évolution permanente (en chiffre absolu): il était, à titre de comparaison, de 3 866 en 2002, 6 068 en 2008. On constate une hausse dès lors de 469 unités ou encore une croissance de près de 8 %. Toutefois, en chiffre relatif au public des CPAS, on constate une baisse. En effet, en 2008, il y avait 14,2 % d'étudiants par rapport à l'ensemble du public.

Aujourd'hui, c'est 13,5 % d'étudiants que nous avons. On peut expliquer cette baisse relative assez aisément. Les CPAS peuvent mettre davantage de public aux études. Mais le nouveau public qui arrive est tel qu'il est impossible à des services limités en personnel et en moyens financiers de pouvoir faire face.

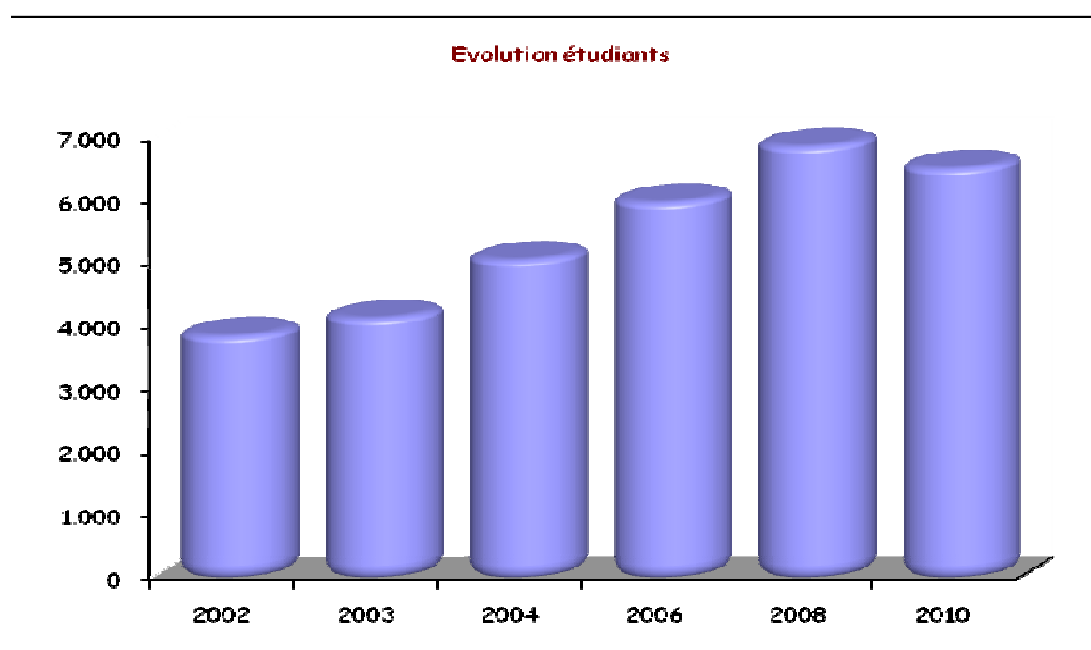
### 2. Répartition par province

La répartition par province des mises aux études a toujours été différenciée. Voyons en 2010 ce qu'il en est:

|  | Wallonie | Hainaut | Liège  | Namur  | Brabant wallon | Luxembourg |
|--|----------|---------|--------|--------|----------------|------------|
| Etudiants<br>(en % du nombre de bénéficiaires) | 13,5 %   | 14,3 %  | 11,6 % | 13,1 % | 19,9 %         | 15,6 %     |

### 3. Evolution dans le temps

Voyons sur un graphique cette évolution dans le temps.





La loi sur le DIS "invitait" les CPAS à soutenir les bénéficiaires dans leurs études, sans pour autant octroyer aux CPAS les moyens conséquents, suffisants, pour mener à bien cette mission. Les CPAS ont assumé cette responsabilité et ont fortement renforcé leur politique de mise aux études lorsque cela était possible.

L'évolution du nombre de bénéficiaires étudiants est impressionnante. De 3 866 en 2002, nous arrivons à 6 537 en 2010, soit une progression de 69 % en 8 ans. On peut, bien entendu, se poser la question de savoir si la prise en charge par les CPAS -et donc par les communes- des études est un phénomène "normal". A tout le moins, on peut estimer que le gouvernement devrait octroyer aux CPAS des moyens "justes" pour cette mission. Actuellement, la demande des CPAS d'être subsidiés à 90 %<sup>29</sup> (bien que la logique voudrait même que les CPAS soient subsidiés à 100 %) est restée lettre morte.

Cette revendication d'une subside à 100 % pour les CPAS est d'ailleurs demandée par les associations dans le rapport général sur la pauvreté de 2005<sup>30</sup>.

Plus de 15 % de la population vivent sous le seuil de la pauvreté en Belgique. Le pouvoir d'achat des bénéficiaires est mis à mal ces dernières années<sup>31</sup>. Rien d'étonnant à ce que de plus en plus de parents ne puissent prendre en charge les études de leurs enfants. Cela explique en partie cette forte progression.

#### 4. Etudes et travail

Il nous semblait intéressant de voir parmi l'ensemble des étudiants ceux qui ont un travail, même occasionnel, même uniquement durant les vacances, tout en poursuivant leurs études.

Le taux global est de 14,3 % de l'ensemble des étudiants wallons.

Il y a bien sûr de fortes disparités entre provinces sur ce point. Ainsi, la province de Liège a un taux de 11,4 %. A l'inverse la province du Luxembourg 30,2 %.

On sait, en cette période de crise, qu'il est vraiment très difficile pour tout un chacun de trouver un emploi. Et on sait que c'est encore plus difficile pour les bénéficiaires RI. Pourtant, ce chiffre est important. Il résulte de deux mouvements:

- étant donné la pression (financière exercée sur les CPAS), les conditions d'octroi deviennent de plus en plus difficiles<sup>32</sup>. Les CPAS ont dès lors des exigences de travail pour les étudiants (des autres y compris lorsque ceux-ci ont une deuxième session);
- les CPAS ont su mettre en place un réseau qui leur permet de trouver des opportunités d'emploi à proposer.

Toutefois, en période de crise, ces "jobs étudiants" se raréfient également et il est probable que le chiffre soit à la baisse dans le futur.

---

<sup>29</sup> Voir à ce sujet le mémorandum de la Fédération des CPAS. Plusieurs courriers ont également été envoyés aux ministres par la Fédération. Cela reste, à l'heure actuelle, malheureusement sans suite.

<sup>30</sup> Centre Egalité des chances, *Abolir la pauvreté*, 2005, p. 38.

<sup>31</sup> Voir à ce sujet Cherenti R., *Le panier de la ménagère ... pauvre*, Fédération des CPAS, août 2008.

<sup>32</sup> Voir à ce sujet Cherenti R., *Les projets individualisés d'intégration sociale*, Fédération des CPAS, décembre 2007. Disponible sur notre site [www.uvcw.be/cpas](http://www.uvcw.be/cpas).

Voyons le détail par province

|                 |        |
|-----------------|--------|
| Luxembourg      | 30,2 % |
| Namur           | 19,7 % |
| Hainaut         | 14,1 % |
| Brabant wallon  | 13,7 % |
| Liège           | 11,4 % |
| Région wallonne | 14,3 % |

Il est très difficile d'analyser les raisons des disparités entre les CPAS du Luxembourg et, dans une moindre mesure, de Namur et ceux de Liège, du Brabant wallon et du Hainaut. Mais cela mériterait une investigation plus approfondie.

## 5. Types d'études

Voyons maintenant les types d'étude qui sont permis par les CPAS. Sur l'ensemble des étudiants:

|                             |        |
|-----------------------------|--------|
| Etudiants                   | 100 %  |
| Secondaire inférieur        | 13,8 % |
| Secondaire supérieur        | 30,7 % |
| Supérieur non universitaire | 24,6 % |
| Université                  | 12,2 % |
| Autres                      | 18,7 % |

Ce sont les secondaires supérieurs que l'on voit en majorité, suivi par le supérieur non universitaire.

Les études universitaires, quant à elles, sont relativement peu fréquentes.

La politique des conseils de l'action sociale, en matière d'étude, est formalisée dans 40 % des cas, ce qui est très faible. Et lorsqu'elle est formalisée, les politiques sont les suivantes:

- autoriser à doubler, pas à tripler dans beaucoup de CPAS;
- dans certains cas, tout se fait par la négociation. Tout est autorisé, y compris tripler, en fonction du sérieux de la personne;
- peu ont un service spécialisé, mais lorsqu'un tel service existe, les personnes sont suivies et aidées, tout en analysant leur contexte (lien avec la famille par exemple).

Ceux qui ont un service spécialisé disent à quel point ce service apporte satisfaction. Il y a dès lors là une "bonne pratique" à mettre en évidence (quand c'est possible).

## X. INSERTION PAR LA FORMATION

### 1. Le nombre total

Il y a dans les CPAS wallons, au 1<sup>er</sup> février 2010, 5 459 bénéficiaires qui sont en formation. Le chiffre est en forte hausse (+ 30 %), alors qu'il était déjà en progression de 38 % en 2006. Cette constante progression est remarquable et plusieurs facteurs peuvent expliquer cela: parmi les explications; les informations aux CPAS données en partenariat avec Forem-Formation, les projets accentués avec les Mire, la convention-cadre avec le Forem, la visibilité donnée aux opérateurs de formation sur notre site (cf. la cartographie sur [www.uvcw.be/cpas](http://www.uvcw.be/cpas)).

Néanmoins, si cette mise en formation est très élevée, elle se fait assez peu en formation qualifiante et se concentre plutôt sur le pré-qualifiant. C'est un constat que dénoncent par ailleurs les bénéficiaires eux-mêmes dans notre étude sur "Le panier de la ménagère... pauvre"<sup>33</sup>. Ceux-ci estiment qu'il y a un trop grand automatisme dans la mise en formation sans assez tenir compte du besoin et de la possibilité des bénéficiaires.

Ajoutons que la Commission Insertion professionnelle (CIP) de la Fédération des CPAS se désole d'un manque de formation dans les langues et dans l'alphabétisme. Probablement, les différentes institutions du pays et de la Région n'ont-elles pas encore suffisamment pris la mesure de la structure de la population où

- 1- bon nombre de personnes d'origine étrangère ont besoin d'une aide dans l'apprentissage de la langue;
- 2- le public des CPAS doit acquérir les bases élémentaires d'un parcours qui pourrait les mener à l'emploi à un moment.

### 2. Répartition par province

Voyons le pourcentage du nombre de bénéficiaires en formation par province<sup>34</sup>.

|                | 2004  | 2006  | 2008   | 2010   |
|----------------|-------|-------|--------|--------|
| Hainaut        | 5,3 % | 8,3 % | 12,2 % | 11 %   |
| Liège          | 5,7 % | 8,5 % | 8,2 %  | 14,6 % |
| Namur          | 7 %   | 6,8 % | 9,6 %  | 6,8 %  |
| Brabant wallon | 7,2 % | 7,6 % | 7,5 %  | 8,6 %  |
| Luxembourg     | 7,3 % | 9,9 % | 9,7 %  | 5,8 %  |

La province de Liège connaît une très forte progression (+ 6,4 %).  
Namur, à l'inverse, une forte baisse, tout comme le Luxembourg.

Si l'aspect quantitatif est bel et bien présent, soulignons maintenant le besoin d'orienter les bénéficiaires vers des formations de qualité qui puissent satisfaire à la fois le goût des personnes, le rôle des CPAS en insertion et l'adéquation avec le besoin du marché de l'emploi.

<sup>33</sup> Cette étude est disponible sur notre site [www.uvcw.be/cpas](http://www.uvcw.be/cpas).

<sup>34</sup> C'est-à-dire le nombre de personnes en formation par rapport à l'ensemble des bénéficiaires de la province.

Il nous semble dès lors qu'une orientation vers la formation qualifiante (Ifapme, Cefa, Promotion sociale, Forem-Formation) et vers les formations de base (alphabétisation et langue) est à privilégier. Toutefois, au vu du coût que cela représente pour les CPAS, il serait bon que les gouvernements leur apportent des aides supplémentaires pour ce faire.

Pour notre part, susciter la mise en formation est une mission qui nous tient à cœur et dont nous voulons mettre en évidence une particularité possible: la formation durant l'art. 60 par.7. C'est un défi intéressant à relever pour l'ensemble des CPAS.

### 3. Récapitulatif par province

|                        | mise à l'emploi | mise en formation | mise aux études | total         |
|------------------------|-----------------|-------------------|-----------------|---------------|
| Hainaut                | 19,2 %          | 11 %              | 14,3 %          | 44,5 %        |
| Liège                  | 16,2 %          | 14,6 %            | 11,6 %          | 42,4 %        |
| Namur                  | 18,8 %          | 6,8 %             | 13,1 %          | 38,7 %        |
| Brabant wallon         | 32,7 %          | 8,6 %             | 19,9 %          | 61,2 %        |
| Luxembourg             | 21,2 %          | 5,8 %             | 15,6 %          | 42,6 %        |
| <b>Région wallonne</b> | <b>18,6 %</b>   | <b>11,3 %</b>     | <b>13,5 %</b>   | <b>43,4 %</b> |

Que peut-on en dire? Tout d'abord, le Hainaut, relativement (en chiffre absolu, il est en hausse), perd de sa mise en insertion active. Il faut en retenir en fait que son public augmente beaucoup plus vite qu'il n'a l'occasion de "l'activer". Liège, à l'inverse, progresse par rapport à 2008. Namur et le Luxembourg, comme le Hainaut, sont à la baisse. Par contre, le Brabant wallon met 10,2 % de personnes en insertion en plus par rapport à 2008.

Il ne faut pas en tirer trop vite des conclusions. Le travail des CPAS en cette matière est de plus en plus complexe et il y a lieu de trouver un équilibre. Toutefois, on peut se rendre compte que la politique du Gouvernement fédéral avec les exclusions du chômage n'est pas de nature à les aider. C'est même tout l'inverse. De même, une subsidiation trop partielle fait peser toute politique sur le pouvoir local. C'est regrettable et c'est surtout néfaste pour les pouvoirs locaux.

# XI. RECAPITULAITF GENERAL ET CONCLUSION

## 1. Récapitulatif général

|                        |                     |
|------------------------|---------------------|
| Les mises à l'emploi   | 9 047 bénéficiaires |
| Les mises en formation | 5 459 bénéficiaires |
| Les mises aux études   | 6 537 bénéficiaires |

---

**TOTAL** **21 043 bénéficiaires**

Soit, ce sont 43,4 % des bénéficiaires (RI + ASE) qui sont dans une forme active d'insertion à un moment précis de l'année. Ce chiffre est particulièrement important.

Insistons encore une fois qu'il s'agit ici des bénéficiaires en insertion à un moment donné. Pour mieux se rendre compte du travail réalisé dans les CPAS, il faudrait non pas regarder la mise en insertion à un moment donné, mais plutôt prendre l'année comme référence.

Quoi qu'il en soit, nos chiffres montrent la somme considérable de travail dans les CPAS. Travail qui n'implique pas, contrairement à ce que l'on tend à dire, uniquement le service insertion, mais aussi le service de la personne, le service social général, le secrétariat, ... et cela sur base du travail des responsables politiques. Le travail en insertion est un travail collectif d'ampleur qu'il faut souligner et valoriser.

## 2. Evolution dans le temps

|                          | 2004          | 2006        | 2008          | 2010          |
|--------------------------|---------------|-------------|---------------|---------------|
| mises à l'emploi         | 6 433         | 7 952       | 8 883         | 9 047         |
| mises en formation       | 2 743         | 3 773       | 4 201         | 5 225         |
| mises aux études         | 5 078         | 5 997       | 6 068         | 6 537         |
| <b>% total du public</b> | <b>30,9 %</b> | <b>39 %</b> | <b>44,8 %</b> | <b>43,4 %</b> |

Si en chiffre relatif (au nombre total de bénéficiaires), il y a une légère baisse, on voit que dans chacun des postes, en chiffre absolu, il y a bel et bien une progression.

## 3. Quantitatif - qualitatif

Outre l'aspect quantitatif que nous mettons aujourd'hui en exergue dans ces pages, nous ne pouvons passer sous silence que c'est par son aspect qualitatif qu'une vraie politique d'insertion se mesure. S'il faut bien tenir compte du "combien", jamais il ne faut oublier le "comment". L'essentiel est d'aller vers une autonomie durable des personnes en veillant à ce que cette autonomie soit synonyme aussi de "mieux-être".

Nous invitons dès lors les CPAS, les pouvoirs subsidiants et les partenaires à tenir compte de cet aspect qualitatif primordial.

#### **4. Conclusion**

Encore une fois, les CPAS montrent que leur travail est quantitativement optimal et, de manière générale, qualitativement très bon. Toutefois, la pression financière d'une part et l'afflux de bénéficiaires d'autre part sont de nature à amoindrir et l'un et l'autre de ces deux aspects. Or, les CPAS, derniers maillons de sécurité de notre société, méritent d'être observés avec beaucoup d'attention car, s'il est vrai que la qualité d'une société se mesure à l'état de ses maillons les plus faibles, les CPAS sont trop peu valorisés pour le travail exceptionnel qu'ils mettent en œuvre dans des conditions toujours plus difficiles.

## ANNEXE: STATISTIQUES PAR ARRONDISSEMENT

|                                       | Arlon    | Ath      | Bastogne | Charleroi | Dinant   | Huy      | Liège    | Marche-en-Famenne | Mons     | Mouscron | RW        |
|---------------------------------------|----------|----------|----------|-----------|----------|----------|----------|-------------------|----------|----------|-----------|
| habitants                             | 57 998   | 83 854   | 45 560   | 426 226   | 107 290  | 108 030  | 607 890  | 54 980            | 252 381  | 72 441   | 3 512 197 |
| chômeurs <sup>(1)</sup> (en %)        | 4,03     | 6,74     | 4,66     | 10,48     | 6,37     | 7,30     | 9,29     | 5,85              | 9,65     | 8,31     | 7,73      |
| revenu moyen/habitant                 | 16 520 € | 14 014 € | 12 903 € | 12 292 €  | 13 096 € | 14 360 € | 13 365 € | 12 718 €          | 12 736 € | 12 257 € | 13 759 €  |
| RI (en %)                             | 0,65     | 0,69     | 0,51     | 1,72      | 0,85     | 1,01     | 1,87     | 0,79              | 1,48     | 1,16     | 1,20      |
| ASE (en %)                            | 0,12     | 0,06     | 0,17     | 0,18      | 0,16     | 0,12     | 0,37     | 0,16              | 0,13     | 0,13     | 0,18      |
| RI + ASE <sup>(1)</sup> (en %)        | 0,77     | 0,75     | 0,68     | 1,90      | 1,01     | 1,13     | 2,25     | 0,95              | 1,61     | 1,29     | 1,38      |
| étudiants <sup>(2)</sup> (en %)       | 14,13    | 16,59    | 15,16    | 8,31      | 13,01    | 21,15    | 12,19    | 12,19             | 14,86    | 25,24    | 13,48     |
| art. 60 <sup>(2)</sup> (en %)         | 18,83    | 12,44    | 8,71     | 7,88      | 6,00     | 6,64     | 5,72     | 6,67              | 12,03    | 9,41     | 8,65      |
| art. 61 <sup>(2)</sup> (en %)         | 2,02     | 0,00     | 0,00     | 1,68      | 0,09     | 0,82     | 1,33     | 0,38              | 0,44     | 0,00     | 0,87      |
| Activa <sup>(2)</sup> (en %)          | 2,02     | 1,12     | 0,00     | 0,62      | 0,65     | 1,31     | 1,02     | 1,14              | 0,81     | 0,86     | 0,76      |
| PTP <sup>(2)</sup> (en %)             | 0,22     | 0,16     | 0,65     | 0,43      | 0,65     | 0,25     | 0,32     | 0,00              | 0,30     | 1,39     | 0,35      |
| SINE <sup>(2)</sup> (en %)            | 0,45     | 0,48     | 0,00     | 0,65      | 0,28     | 1,07     | 0,61     | 1,14              | 1,55     | 0,21     | 0,63      |
| sans subsides <sup>(2)</sup> (en %)   | 2,24     | 1,44     | 2,58     | 1,75      | 1,94     | 2,13     | 0,85     | 2,67              | 1,40     | 5,03     | 1,64      |
| bénéf. lui-même <sup>(2)</sup> (en %) | 4,93     | 3,99     | 5,48     | 3,29      | 5,17     | 2,87     | 1,68     | 5,52              | 3,03     | 4,81     | 3,17      |
| total emploi <sup>(2)(3)</sup> (en %) | 32,51    | 22,33    | 18,06    | 17,39     | 18,63    | 20,66    | 15,61    | 19,33             | 20,53    | 23,96    | 18,65     |

<sup>1</sup> Ces chiffres sont calculés par rapport au nombre d'habitants de la zone concernée

<sup>2</sup> Ces chiffres sont calculés par rapport au nombre de RI + ASE dans la zone géographique considérée

<sup>3</sup> Total emploi comprend: art. 61, art. 60, intérim d'insertion, PTP, Activa, Sine, sans subsides, qui ont retrouvé par eux-mêmes, ALE, travail en intérim

|                                       | Namur    | Neufchâteau | Nivelles | Philippeville | Soignies | Thuin    | Tournai  | Verviers | Virton   | Waremme  | RW        |
|---------------------------------------|----------|-------------|----------|---------------|----------|----------|----------|----------|----------|----------|-----------|
| habitants                             | 302 211  | 59 923      | 380 271  | 65 572        | 183 539  | 149 535  | 144 841  | 281 668  | 52 292   | 75 695   | 3 512 197 |
| chômeurs <sup>(1)</sup> (en %)        | 6,54     | 4,92        | 5,44     | 8,26          | 8,28     | 8,35     | 6,98     | 6,49     | 4,76     | 5,89     | 7,73      |
| revenu moyen/habitant                 | 14 572 € | 13 130 €    | 16 822 € | 12 993 €      | 13 616 € | 13 138 € | 13 418 € | 13 328 € | 14 187 € | 15 259 € | 13 759 €  |
| RI (en %)                             | 1,11     | 0,69        | 0,52     | 0,74          | 1,01     | 0,83     | 1,03     | 1,32     | 0,62     | 0,45     | 1,20      |
| ASE (en %)                            | 0,16     | 0,10        | 0,11     | 0,06          | 0,10     | 0,04     | 0,05     | 0,32     | 0,12     | 0,08     | 0,18      |
| RI + ASE <sup>(1)</sup> (en %)        | 1,28     | 0,79        | 0,62     | 0,80          | 1,11     | 0,87     | 1,08     | 1,64     | 0,75     | 0,53     | 1,38      |
| étudiants <sup>(2)</sup> (en %)       | 12,01    | 14,62       | 20,43    | 16,95         | 24,83    | 20,35    | 12,68    | 10,47    | 14,32    | 17,54    | 13,48     |
| art. 60 <sup>(2)</sup> (en %)         | 9,42     | 10,17       | 13,90    | 14,10         | 10,84    | 15,67    | 9,55     | 8,03     | 7,67     | 9,77     | 8,65      |
| art. 61 <sup>(2)</sup> (en %)         | 0,75     | 0,00        | 0,64     | 0,00          | 0,20     | 0,31     | 0,13     | 0,19     | 0,26     | 0,25     | 0,87      |
| Activa <sup>(2)</sup> (en %)          | 0,80     | 0,21        | 1,19     | 0,00          | 0,00     | 0,15     | 0,32     | 0,52     | 0,00     | 0,25     | 0,76      |
| PTP <sup>(2)</sup> (en %)             | 0,13     | 0,00        | 1,02     | 0,38          | 0,64     | 0,23     | 0,00     | 0,11     | 0,00     | 0,00     | 0,35      |
| SINE <sup>(2)</sup> (en %)            | 0,36     | 0,21        | 0,68     | 0,19          | 1,03     | 0,38     | 0,06     | 0,24     | 0,00     | 2,01     | 0,63      |
| sans subsides <sup>(2)</sup> (en %)   | 2,18     | 2,33        | 5,04     | 0,76          | 1,18     | 0,69     | 1,21     | 1,43     | 0,77     | 1,25     | 1,64      |
| bénéf. lui-même <sup>(2)</sup> (en %) | 2,72     | 4,45        | 5,93     | 4,38          | 3,94     | 4,61     | 2,61     | 3,69     | 4,35     | 7,27     | 3,17      |
| total emploi <sup>(2)(3)</sup> (en %) | 18,45    | 20,97       | 32,68    | 21,52         | 19,31    | 24,35    | 16,05    | 15,87    | 13,81    | 26,57    | 18,65     |

<sup>1</sup> Ces chiffres sont calculés par rapport au nombre d'habitants de la zone concernée.

<sup>2</sup> Ces chiffres sont calculés par rapport au nombre de RI + ASE dans la zone géographique considérée

<sup>3</sup> Total emploi comprend: art. 61, art. 60, intérim d'insertion, PTP, Activa, Sine, sans subsides, qui ont retrouvé par eux-mêmes, ALE, travail en intérim



# TABLE DES MATIERES

|   |           |
|---|-----------|
| <b>I. INTRODUCTION</b>                            | <b>3</b>  |
| <b>II. QUELQUES PRECISIONS SUR LA RADIOSCOPIE</b> | <b>4</b>  |
| <b>III. LA METHODE</b>                            | <b>5</b>  |
| <b>IV. INFORMATION GENERALE</b>                   | <b>6</b>  |
| 1. Vue globale .....                              | 6         |
| 2. Quelques points de repère non commentés .....  | 7         |
| <b>V. AUTOUR DE LA POLITIQUE D'INSERTION</b>      | <b>8</b>  |
| 1. La politique d'insertion.....                  | 8         |
| 2. La note de politique générale.....             | 8         |
| 3. Les rapports annuels.....                      | 8         |
| 4. Internet et adresse e-mail .....               | 9         |
| <b>VI. LES SERVICES D'INSERTION</b>               | <b>10</b> |
| 1. Les services d'insertion.....                  | 10        |
| 2. Le personnel des services insertion .....      | 10        |
| 3. Les services en inter-CPAS.....                | 11        |
| 4. Les contacts entre services.....               | 11        |
| 5. Les conventions de partenariat .....           | 11        |
| 6. Les partenaires .....                          | 12        |
| 7. Evaluation des compétences.....                | 12        |
| 8. Les sanctions .....                            | 13        |
| <b>VII. LES BENEFICIAIRES</b>                     | <b>14</b> |
| 1. Le nombre de bénéficiaires du RI .....         | 14        |
| 2. Evolution générale .....                       | 14        |
| 3. Evolution du RI par province.....              | 16        |
| 4. Evolution du RI par région.....                | 17        |
| 5. Evolution du RI et CCI .....                   | 18        |
| 6. Evolution des CCI dans le pays .....           | 19        |
| 7. Evolution ASE.....                             | 19        |
| 8. Evolution totale (RI + ASE).....               | 20        |
| 9. Répartition par genre .....                    | 21        |
| 10. Répartition par âge .....                     | 21        |
| <b>VIII. INSERTION PAR L'EMPLOI</b>               | <b>24</b> |
| 1. L'article 60 par.7 .....                       | 24        |
| 2. L'article 60 par. 7 par secteur.....           | 26        |
| 3. Les autres formes de mise à l'emploi .....     | 26        |
| 4. Les mises à l'emploi sans subside .....        | 27        |
| 5. Les ALE.....                                   | 28        |
| 6. Les prestations régulières en intérim.....     | 28        |
| 7. Recherche active d'emploi .....                | 29        |
| 8. Les dispenses au travail .....                 | 29        |

|            |   |           |
|------------|---|-----------|
| 9.         | Récapitulatif pour les mises à l'emploi .....               | 30        |
| <b>IX.</b> | <b><u>INSERTION PAR LES ETUDES</u></b> .....                | <b>32</b> |
| 1.         | Les étudiants .....   | 32        |
| 2.         | Répartition par province .....                              | 32        |
| 3.         | Evolution dans le temps .....                               | 32        |
| 4.         | Etudes et travail .....                                     | 33        |
| 5.         | Types d'études .....  | 34        |
| <b>X.</b>  | <b><u>INSERTION PAR LA FORMATION</u></b> .....              | <b>35</b> |
| 1.         | Le nombre total .....                                       | 35        |
| 2.         | Répartition par province .....                              | 35        |
| 3.         | Récapitulatif par province .....                            | 36        |
| <b>XI.</b> | <b><u>RECAPITULAITF GENERAL ET CONCLUSION</u></b> .....     | <b>37</b> |
| 1.         | Récapitulatif général .....                                 | 37        |
| 2.         | Evolution dans le temps .....                               | 37        |
| 3.         | Quantitatif - qualitatif .....                              | 37        |
| 4.         | Conclusion .....  | 38        |
|            | <b><u>ANNEXE: STATISTIQUES PAR ARRONDISSEMENT</u></b> ..... | <b>39</b> |